3

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1885.

QUARANTE-UNIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1885

APOLLON

SUR LES

MONNAIES DE CÉSAR AUGUSTE.

A part le culte du Grand Jupiter, les princes et les illustres capitaines de Rome avaient souvent pour l'une ou l'autre divinité une dévotion particulière; tels étaient Sylla pour Diane, pour Vénus Victrix (1) ou pour la Félicité, Pompée pour Vénus Victrix ou pour Hercule, Jules César pour Vénus Genitrix (2) ou pour Vénus Victrix (3), Marc-Antoine pour Hercule ou pour Bacchus (4), Sextus

(1) Sylla inscrivait souvent sur ses tessères militaires le mot d'ordre *Apollo Delphicus*. (Servius sur Virgile, *Æneid.*, VII, v. 637; Ruæus sur Virgile, Londini. 1804, p. 435, v. 637.)

(2) Dion Cassius, XL, 5, trad. par Gros; Ampère, *L'Empire romain à Rome*. t. I, p. 239.

(3) Compar. nos *Quelques pages de numismatique et d'histoire de la république romaine* (Revue belge de num., 1882, pp. 570, 581).

(4) Marc-Antoine paraît avoir eu aussi un certain culte pour le Soleil

Pompée et Agrippa pour Neptune. Quant à Octave Auguste, son culte de prédilection s'adressait à Diane [1], mais plus spécialement à Apollon, fils de Latone [2]. Ce fut à ces deux divinités qu'il attribua ses prodigieux succès. Ainsi s'explique la présence de Phœbus Apollon ou de ses attributs sur de nombreuses médailles de l'heureux vainqueur d'Actium.

Il est permis d'assigner plus d'une cause à la fidélité d'Auguste au culte d'Apollon; mais il s'y rattache, ayant tout, un intérêt politique.

Il faut se rappeler que, d'après l'Iliade, Apollon, fils du maître des dieux, était le grand protecteur des Troyens, dont les Romains prétendaient tirer leur origine. On était à l'époque où la légende d'Énée, fils d'Anchise et de Vénus, conducteur des Troyens dans le Latium, était dans toutes les bouches de la classe éclairée de Rome.

Ce fut le 2 septembre de l'an de Rome 723 (31 av.

ou Hélios. En effet, il donna le nom d'Alexandre Hélios à l'un des fils qu'il eut de Cléopâtre (Dion Cassius, liv. LI, 21), et on a de lui des médailles qui portent la figure du Soleil. (Cohen, *Impér. rom.*, éd. 1880, t. I, *Antoine*, nos 12, 13, 14.)

[1] D'après le désir d'Octave, Lucius Cornuficius construisit le temple de Diane. (Suétone, *Oct.-Aug.*, c. XXIX.) *Voy.* entre autres, quant aux médailles représentant Diane, Cohen, ouv. cité, *Octave Auguste*, nos 121, 145, 146, 150, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174. D'anciens commentateurs ont voulu retrouver dans la ive églogue de Virgile (v. 10), où Lucine est identifiée avec Diane, Octavie, la sœur d'Octave Auguste. (*Voy.* Servius sur Virgile, églog. IV, v. 10.)

[2] Sur un marbre de Gruter (page xviii, no 3), dédié à Auguste, on lit que la *Fortune* figurait parmi les divinités protectrices de la maison de ce prince. (Compar. Cohen, impér., nos 107, 512, 513 et 522.)

J.-C.), à la dixième heure (quatre heures du soir), qu'Octave remporta sur Antoine et sur Cléopâtre, devant Actium, la victoire navale qui lui valut l'empire du monde romain. Cette victoire il la dut à l'arc redoutable d'Apollon, son divin protecteur; c'est, du moins, ce qu'expriment ces beaux vers de Virgile :

Actius hæc cernens arcum tendebat Apollo
Desuper : omnis eo terrore Ægyptus et Indi
Omnis Arabs, omnes vertebant terga Sabæi (1).

Apollon avait déjà alors, sur le promontoire d'Actium, un temple célèbre (2), situé, d'après Dion Cassius (3), en avant de la passe du détroit formé par le golfe d'Ambracie, vis-à-vis des ports qui avoisinaient Nicopolis.

C'est, ajoute Dion, en mémoire de ce jour (du 2 septembre), que César (Octave) bâtit à Apollon un temple plus grand, institua une lutte de tous les talents de l'esprit et du corps ainsi que des courses du cirque, jeux quinquennaux et sacrés, sous la dénomination de jeux actiens (4). Il fonda aussi sur l'emplacement de

(1) « Apollon Actien contemple cette lutte et tend son arc. Saisis de la terreur qu'il inspire, Égyptiens, Indiens, Arabes et Sabéens, tous prennent la fuite. » (*Æneid.*, liv. VIII, v. 704 et s.)

(2) Le culte d'Apollon était fort répandu dans l'Acarnanie et dans Corcyra, île voisine de l'Épire; aussi trouve-t-on l'image de ce dieu ou ses attributs sur des médailles de cette île et de l'Acarnanie (*in genere*), d'Anactorium, de Stratos et de Thyrreum.

(3) Liv. L, 12.

(4) Il faut remarquer toutefois qu'il existait déjà sur la côte d'Actium, avant la bataille, des jeux quinquennaux en l'honneur d'Apollon. (Note du traduct. de Dion, t. VII, p. 105.)

son camp, par le rassemblement de quelques peuples limitrophes et le rétablissement d'autres, une ville qu'il nomma Nicopolis, « ville de la Victoire », et dont on a des monnaies au type de cette divinité.

Actium était le premier point remarquable qu'offrait la côte d'Acarnanie, à partir de l'entrée du golfe Ambracique (1). Sous le nom d'Actium, on désignait à la fois le temple d'Apollon et la pointe ou presqu'île qui déterminait l'entrée du golfe et qui se trouvait avoir elle-même son côté extérieur creusé en forme de port.

Octave acheva, l'an de Rome 726 (28 av. J.-C.), le temple d'Apollon, sur le Palatin (2), avec l'enceinte sacrée qui l'entourait et la bibliothèque dont il fit la dédicace. Il célébra avec Agrippa les jeux décrétés à l'occasion de la bataille d'Actium. Il enferma, sous la statue d'Apollon Palatin, dans deux petits coffres dorés, ceux des livres sibyllins qu'il jugea bon de conserver (3).

Parmi les statues qu'Auguste fit placer dans les divers quartiers de Rome et qu'il avait achetées du produit de

(1) Strabon, *Géog.*, liv. X.

(2) L'inscription, œuvre d'Auguste lui-même, conservée sur les murs d'un temple d'Ancyre (*Angora*), porte à ce sujet : « Templum Apollinis « in Palatio cum porticibus.... feci. » (*Cæsaris Augusti index rerum à se gestarum sive monumentum Ancyranum*, Berlin, 1845, tab. IV, 1, p. 32.) La dédicace du temple eut lieu le 8 des ides d'octobre de l'an 28 avant l'ère chrétienne. *Voy.* aussi Dion, LIII, 6. Suétone rapporte (*Oct.-Aug*, XXIX) qu'Octave fit bâtir le temple d'Apollon dans la partie de sa maison du Palatin qui avait été frappée par la foudre, et où les aruspices avaient déclaré que ce dieu demandait une demeure. Il y ajouta, dit cet auteur, des portiques et une bibliothèque latine et grecque.

(3) Suétone, *Oct.-Aug.*, XXXI.

ses étrennes, figurait l'Apollon aux sandales, *Apollo sandaliarius* (1).

Octave laissait dire qu'il était le fils d'Apollon.

Suétone (2) avait vu dans les traités d'Asclépiade Mendès, *Sur les choses divines*, qu'Atia, la mère d'Auguste, s'étant rendue, au milieu de la nuit, dans le temple d'Apollon pour un sacrifice solennel, y resta endormie dans sa litière, tandis que les autres matrones s'en allaient; qu'un serpent (3) s'était soudain glissé auprès d'elle et retiré quelques instants après; qu'à son réveil, elle se purifia comme si elle fût sortie des bras de son époux; que, dès ce moment, elle eut sur le corps l'image d'un serpent, qui ne put jamais s'effacer, en sorte qu'elle ne voulut plus paraître aux bains publics; qu'Auguste, qui naquit le dixième mois après, passa ainsi pour le fils d'Apollon; qu'avant de le mettre au monde, Atia rêva que ses entrailles étaient emportées vers les astres et embrassaient toute l'étendue de la terre et des cieux, et qu'Octavius rêva aussi qu'un rayon du soleil sortait des flancs de sa femme (4). L'enfant était à peine né que le sénateur Nigidius Figulus lui prédit la souveraine puissance (5).

Suivant le témoignage du même auteur (6), on lisait, dans les mémoires de C. Drusus, que la nourrice d'Octave

(1) Suétone, *Oct.-Aug.*, LVII. Apollon paraît avoir été le patron des cordonniers ou des faiseurs de sandales.

(2) *Ibid.*, XCIV, traduit par Baudement.

(3) Le serpent était, on le sait, un symbole d'Apollon.

(4) Dion, XLIV, raconte cette anecdote à peu près de la même manière.

(5) Dion, XLIV; Suétone, *Oct.-Aug.*, XCIV.

(6) Suétone, *Oct.-Aug.*, LXXIX.

l'ayant mis un soir dans son berceau, qui était dans une pièce du rez-de-chaussée, on ne l'y vit plus le lendemain; et qu'après l'avoir longtemps cherché, on finit par le trouver au sommet d'une tour, le visage tourné vers le soleil levant, *contra solis exortum*.

Selon le portrait que Suétone (1) nous a transmis d'Auguste, ce prince avait un extérieur remarquable et charmant, qu'il garda dans les différents âges de sa vie; son visage offrait une expression si douce et si sereine, soit qu'il parlât, soit qu'il se tût, qu'un chef gaulois confessa un jour à ses concitoyens qu'en passant avec lui les Alpes, il s'en était approché sous prétexte de l'entretenir, mais pour le pousser dans un précipice, et que le seul aspect de son visage l'avait désarmé.

Dans ses statues et, ajoutons, sur ses médailles, Auguste affectait la ressemblance d'Apollon; les statues le représentaient avec les insignes de ce dieu (2). Il avait, rapporte aussi Suétone, les yeux vifs et brillants (*oculos habuit claros et nitidos*), et voulait même qu'on les crût doués d'une force en quelque sorte divine. Aussi, quand il regardait fixement quelqu'un, était-il flatté de voir qu'on baissait les yeux comme devant l'éclat du soleil. Dans *les Césars*, l'empereur Julien a raillé cette vanité d'Auguste :

(1) *Oct.-Aug.*, LXXIX.

(2) Compar. Servius, sur le vers 10 de l'églogue IV : *Casta fave Lucina : tuus jam regnat Apollo*. L'allusion à Octave qu'on a cru trouver dans les derniers mots de ce vers est contestée. (*Voy.* Fr. Dubner, *Notes sur les œuvres de Virgile*, Paris, 1861, p. 20, IV, 10.) Quoi qu'il en soit, d'après les prédictions de la Sibylle, le siècle d'Apollon était arrivé.

« Octavien se présente, dit-il, changeant de couleur comme les caméléons, tour à tour pâle, rouge, noir, brun, sombre, et puis après, charmant comme Vénus et les Grâces. Il veut avoir les yeux aussi perçants que les rayons du Grand Soleil, afin que personne n'en puisse soutenir les regards (1). »

Aurelius Victor (2) compare les yeux d'Auguste aux astres les plus brillants. Cet auteur et Servius racontent qu'un soldat à qui Auguste demandait pourquoi il ne le regardait pas, lui répondit : c'est que je ne puis supporter l'éclair qui s'échappe de vos yeux (3).

Serait-ce peut-être à la puissance de ces yeux que Virgile (4) fait allusion lorsqu'il écrit, par rapport au sujet de la victoire d'Actium, gravé sur le bouclier d'Énée par l'habile Vulcain : « César Auguste entraîne aux combats l'Italie, le sénat et le peuple, les Pénates et les grands dieux. Il est debout sur la proue; deux flammes jaillissent de son front joyeux, et sur sa tête brille l'astre paternel? »

Toutefois Pline s'exprime autrement à l'égard des

(1) *Œuvres complètes de Julien*, trad. de Talbot, n° 4 (p. 264). Julien ajoute plus loin (n° 30, p. 289) qu'Octavien, laissé libre par la proclamation de Mercure, court auprès d'Apollon.

(2) Epitome, I.

(3) *Ibid.*, Servius sur Virgile, *Æneid.*, VIII, v. 680.

(4) *Æneid.*, VIII, v. 680. Il est vrai que, suivant une autre version, plus simple tout au moins, ce passage peut signifier qu'Auguste portait un casque étincelant, lançant des flammes et surmonté de l'étoile de Jules César. (Compar. vers 620 du même livre. *Voy.* Dubner, p. 439, notes, v. 680-681.)

yeux d'Auguste (1). D'après lui, le divin Auguste avait les yeux glauques (2), et le blanc en était plus grand que chez les autres hommes; aussi s'irritait-il, dit le naturaliste, quand on le regardait trop attentivement.

Quoi qu'il en soit, si des portraits ou des images ont exagéré la beauté d'Auguste, on ne saurait lui en refuser absolument. Des médailles nous le représentent réellement beau; acceptons-les avec empressement, en laissant à l'art, à la poésie et à l'adulation toute leur part de responsabilité devant l'histoire. Mais aussi ne perdons pas de vue, dans l'examen des effigies, ce que l'expression du visage accuse de rusé, de faux et parfois de sombre, air qui est la marque de la méchanceté. Voltaire, qui exécrait Auguste, l'appelait le plus méchant des citoyens romains (3).

Le culte d'Auguste pour Apollon remontait plus haut que la bataille d'Actium; seulement, depuis le glorieux événement, ce culte devint pour lui plus sacré. Déjà, pendant le triumvirat, il manifesta sa prédilection pour le dieu dans le repas mystérieux, appelé vulgairement Δωδεκάθεος, « repas des douze grands dieux », où les convives étaient habillés en dieux et en déesses, et où Octave représentait Apollon. Au rapport de Suétone (4), Marc Antoine a nommé dans ses lettres et amèrement critiqué tous ceux qui avaient fait partie de ce festin,

(1) *Hist. nat.*, liv. XI, c. LIV.

(2) Des yeux d'un gris bleuâtre ou verdâtre, couleur vert de mer, à peu près semblables à ceux des chevaux.

(3) *Dict. philosophique*, Vis *Auguste Octave*, éd. Didot, t. IV, p. 191.

(4) *Oct.-Aug.*, c. LXX.

sur lequel un anonyme avait composé les vers suivants :

Lorsque parmi les cris, le scandale et l'outrage,
Profanant d'Apollon l'auguste et sainte image,
César et ses amis, par de coupables jeux,
Retraçaient les plaisirs et les crimes des dieux,
Tous ces dieux protecteurs de Rome et d'Italie,
Détournèrent les yeux de cette scène impie,
Et le grand Jupiter descendit en courroux.
Du trône où Romulus le plaça parmi nous (1).

Le festin fit d'autant plus de bruit que Rome était alors en proie à la disette ; on disait hautement le lendemain que « les dieux avaient mangé tout le blé », et « que César était effectivement Apollon, mais Apollon bourreau, *Tortor,* nom sous lequel on vénérait cette divinité dans un quartier de Rome (2) ».

Le culte d'Apollon existait aussi déjà dans la famille *Julia*. Les Jules, écrit Ampère (3), avaient cru reconnaître ce dieu de leur race dans un ancien dieu étrusco-sabin, Vejovis, dont la statue était sur le Capitole, mont lui-même anciennement étrusque et sabin. La *gens* Julia

(1) Traduction de La Harpe; le texte porte :

Quum primum istorum conduxit mensa choragum,
Sexque deos vidit Mallia, sexque deas ;
Impia dum Phœbi Cæsar mendacia ludit,
Dum nova divorum cænat adulteria ;
Omnia se à terris tunc numina declinarunt ;
Fugit et auratos Jupiter ipse toros.

(2) Suétone, *loc. cit.* C'était le quartier où l'on vendait les instruments de supplice, comme les verges, les haches, etc.

(3) *L'Empire romain à Rome*, t. I, p. 193. On lit dans Servius, *Æneid.*, X, v. 316 : « *Cæsarum etiam familia ideo sacra retinebat Apollinis,*

avait une dévotion spéciale pour *Vejovis* (1), que l'on confondait avec Apollon, parce que, de même, il tenait à la main un arc et des flèches (2).

Le poète Prudence (3) prétend que ce fut l'oracle d'Apollon (*antra Apollinis*) qu'Octave consulta sur la légitimité de son mariage avec Livie (femme de Clausius Néron, mère de Tibère), déjà enceinte.

La Sybille avait ordonné aux Romains, dans l'intérêt de la conservation de leur empire, de célébrer tous les cent dix ans une fête en l'honneur des dieux et, particulièrement, en l'honneur d'Apollon et de Diane. La fête durait trois jours ; le troisième jour, un chœur de jeunes

« *quia qui primus de eorum familia fuit exsecto matris ventre natus* « *est.* » Ainsi, d'après cela, l'origine de la dévotion de la famille *Julia* à Apollon serait due à la circonstance que le premier qui porta le nom de César aurait reçu ce nom parce qu'il était né à la suite d'une opération césarienne (*à cæso*, coupé) et qu'il aurait été consacré à Apollon, lequel, comme dieu de la médecine, préside aux accouchements. On sait que cette étymologie du mot *Cæsar* a trouvé des contradicteurs et avec raison. (*Voy.* nos *Quelques pages de numism. et d'hist. de la rép. rom.*, Revue belge de numism., 1882, pp. 565 et suiv.) D'après Ampère (ouv. cité, t. I, p. 193, note 1), *Cæsar* ou *Kesar* paraît être le radical de *cæsaries* et avoir voulu dire, dans l'ancien idiome latin, le chevelu; un Cincinnatus s'appelait *Kæso*.

(1) « Vediovei patrei genteiles Juliei. » (Inscription rapportée par Orelli, 1287.)

(2) Conf. Aulu-Gelle, liv. V, c. XII. Un denier de la famille *Cæsia* représente Apollon-Vejovis lançant un faisceau de flèches. (Cohen, consul., pl. VIII; *Numismatisch Zeitschrift*, 1883, p. 62.) Ces traits sont sans doute le symbole de la force des rayons solaires, dit Preller, en ajoutant que Vejovis était aussi le dieu du soleil. (*Les dieux de l'ancienne Rome*, pp. 178-179)

(3) *Præfatio, lib. I, contra Symmachum.*

garçons et un autre de jeunes filles chantaient dans le temple d'Apollon, sur le Palatin, une hymne à ce dieu et à cette déesse. Ce fut pour une de ces fêtes, la sixième, célébrée sous Auguste, l'an 736 de Rome (18 av. J.-C.), qu'Horace, à la demande de l'empereur, composa son chant séculaire, *Carmen sæculare*. A partir du règne d'Auguste, les fêtes séculaires, pour la célébration desquelles on n'attendait pas toujours cent années, fournirent à la numismatique de nombreux monuments (1).

Nous allons passer maintenant à la description des médailles romaines ayant trait au culte d'Apollon sous César Auguste, sans avoir toutefois la prétention de les donner toutes.

1. IMP · CAESAR · DIVI F · III · VIR · ITER. (*Imperator Caesar divi filius triumvir iterum.*) Trépied.

Rev. COS · ITER · ET TERT · DESIG. (*Consul iterum et tertium designatus*), dans une couronne de laurier.

Argent.

COHEN, consul., pl. XXI. n° 29; *Ibid.*, impér., p. 76, n° 88. Gravé, pl. I, n° 1.

Octave fut triumvir, la première fois, depuis le 27 novembre 711 (43 av. J.-C.) jusqu'au 31 décembre 716 (38 av. J.-C.) (2), et la seconde fois, pour cinq

(1) *Voy.*, entre autres, COHEN, *Auguste*, n°s 112, 188, 461, etc.

(2) *Marmor Collotianum*, Gruter, p. 298, qui porte : AEMILIVS . M . ANTONIVS — IMP . CAESAR — III VIR . R . P . C . EX A . D . V . KAL. — DEC . AD PR . KAL . IAN — SEXT- (ECKHEL, t. VI, pp. 70 et 75.)

ans, depuis le 1er janvier 717 (37 av. J.-C.) jusqu'au 1er janvier 723 (31 av. J.-C.); mais déjà l'an 718 (36 av. J.-C.), Lépide est obligé de déposer ses pouvoirs et, en 722 (32 av. J.-C.), Antoine est destitué par le peuple.

Octave fut consul pour la seconde fois, l'an 721 (33 av. J.-C.), et consul désigné pour la troisième fois, en 722 (32 av. J.-C.), époque vers laquelle les médailles au trépied ont sans doute été émises (1).

Borghesi (2) considère ce trépied et la légende comme marquant le sacerdoce de *Quindecemvir sacris faciundis*, dont Auguste fut investi. Les quindécemvirs étaient des prêtres chargés du dépôt des livres Sybillins, d'offrir les sacrifices qui y étaient prescrits et de célébrer les jeux séculaires (3) ainsi que les jeux d'Apollon (4). Sans repousser l'opinion du savant auteur italien, nous ferons remarquer que, d'ordinaire, le symbole des quindécemvirs est un trépied accompagné d'une corneille et d'un dauphin (5); or, le trépied figure ici tout seul. En tout cas, il suffit qu'il ait trait au culte d'Apollon, pour que nous ayons cru intéressant de le reproduire dans ce travail. Le trépied était, en effet, consacré à Apollon. Le plus célèbre était celui qui servait de siège à la Pythie, dans

(1) Conf. Boutkowski, *Dict. num.*, t. I, p. 322, n° 704. Quant à Cohen, dans son ouvrage sur les consulaires, il a classé (p. 171) les deniers au trépied entre les années 43 et 46 avant Jésus-Christ; mais, parmi les monnaies impériales, il les range, avec raison selon nous, comme émises vers l'an 32 (de Rome 722).

(2) Decad., VII, *Osserv.*; Riccio, *Catalogo*, p. 7.

(3) Horace, *Carmen sæcul.*, v. 70.

(4) Dion, LIV, 19.

(5) *Voy.* De Prezel, *Dict. iconol.*, V° *Trépied.*

le temple de Delphes, pour rendre des oracles. Ce trépied était posé sur l'ouverture d'une caverne d'où sortait une exhalaison prétendue divine, qui inspirait ([1]). Dans les temps les plus anciens, il était de bois de laurier, puis de bronze et enfin d'or ([2]). Auguste fit fondre toutes les statues qu'on lui avait érigées, et, avec le prix qu'il en retira, il dédia des trépieds d'or à Apollon Palatin ([3]). Le trépied, tel que le montre notre médaille gravée, renfermait un vase en forme de chaudron, recouvert d'une plaque ronde et unie.

Eckhel ([4]) fait remarquer que, d'après Morell, qui a suivi Vaillant, les monnaies d'Octave avec le titre de DIVI FILIVS n'auraient été frappées que postérieurement à la mort d'Antoine, arrivée l'an 724 (30 av. J.-C.). Mais il est plus probable qu'Octave prit ce titre après la défaite de Sextus Pompée, en Sicile, vers la fin de 718 (36 av. J.-C.) ([5]). Il existe un denier du monétaire d'Auguste Tiberius Sempronius Gracchus, questeur désigné, portant: DIVI IVLI F., et la tête nue *barbue* d'Octave. Borghesi ([6]) attribue cette monnaie au temps de la guerre contre Sextus Pompée (de Rome 716-718; 38-36 av. J.-C.), et, selon Mommsen ([7]), cette opinion est fondée.

([1]) Noel, *Dict. de la Fable*, t. II. p. 701, V° *Trépied*.

([2]) Chompré, *Dict. abrégé de la Fable*, t. II, p. 957, V^is *Trépieds sacrés*.

([3]) Suétone, *Oct.-Aug.*, LII.

([4]) T. VI, p. 72.

([5]) Compar. Cohen, consul., p. 337.

([6]) *Gente Arria*, p. 86, œuv. complètes, t. I, p. 111.

([7]) Mommsen-de Blacas-de Witte, *Hist. de la monn. rom.*, t. III, p. 5.

Suivant le témoignage de Dion Cassius (1), Octave quitta la barbe la cinquième année après le meurtre de Jules César, donc 715 (39 av. J.-C.), mais c'est inexact, ainsi que le prouvent les médailles. Tacite (2) rapporte qu'Octave, après la mort d'Antoine, se dépouilla du nom de triumvir, se présenta comme simple consul et déclara qu'il se contentait, pour protéger le peuple, de la puissance tribunitienne.

On connaît aussi une variété de la pièce, variété qui se décrit ainsi :

IMP · CAESAR · DIVI · F, dans une couronne de laurier.

Rev. (III · VIR · ITER) COS · ITER · ET · TER · DESIG. Trépied.

Voy. Cohen, consulaires, pl. XXI, n° 30; *Ibid.*, impér., p. 79, n° 111, sans DESIG.

Voy. ci-après (nos 40, 45 et 47), médailles d'Hiérapolis, au type du trépied.

2. . . . . .

Rev. APOLLIN (*Apollini*). Temple à six colonnes, à l'entrée duquel on voit Apollon sur un cippe, tenant une lyre et une patère.

Argent.

On ne connaît de cette monnaie que le revers et seulement d'après la description de Vaillant (3), reproduite

(1) Morell, t. I, p. 454.

(2) *Annales*, liv. I, c. 2.

(3) *Numismata imperatorum romanorum præstantiora*, 1692, t. II, p. 33.

par Cohen (1). Le temple représenté est celui d'Apollon Palatin, érigé, comme il a été dit, par César Auguste. Si l'allusion faite par Virgile est exacte, il était construit avec des blocs de marbre (2), et si la soixante et onzième épigramme du livre Ier de Martial est bien comprise, il se trouvait près du temple de Cybèle (3). Les vestiges de l'édifice n'ont pas encore, que l'on sache, été rencontrés.

L'Apollon de marbre, placé dans le temple et « plus beau qu'Apollon lui-même », selon Properce (4), était l'œuvre de Scopas (5) et figurait Auguste avec les attributs du dieu. « Il avait les lèvres entr'ouvertes comme » s'il chantait un hymne, en s'accompagnant de sa lyre » muette. » (6).

Le même temple renfermait trois autres statues d'Apollon, dont l'une avec une lyre, de Timarchidès, et les statues de Latone et de Diane (7).

3. Tête nue d'Octave, à droite.

Rev. CAESAR DIVI F(*ilius*). Apollon nu, assis à

(1) T. I, p. 63, nº 7.

(2) *Æneid.*, VI, 69 :

Tum Phœbo solido de marbore templum
Instituam, festosque dies de nomine Phœbi.

(3) *Voy.* Ampère, t. I, p. 195, qui entre dans des détails sur le temple, dont s'est aussi occupé Properce (liv. II, élég. XXI).

(4) Élégie XXI, déjà citée.

(5) Pline, *Hist. nat.*, liv. XXXVI, c. IV, 13.

(6) Properce, élég. citée.

(7) Pline, liv. XXXVI, c. IV, 23.

droite sur un rocher, jouant de la lyre ; derrière sa tête, un *pileus*.

Argent.

Cohen, consul., pl. XXI, n° 36; *Ibid.*, impér., t. I, p. 71, n° 61. Gravé, pl. I, n° 2.

Ce denier, dont Eckhel (1) et, après lui, Cohen (2) placent l'émission de l'an de Rome 719 à 726 (35 à 28 av. J.-C.), se rapporte à Apollon Actien, qui, en tout cas, rappelle Apollon Citharède. Apollon construisit les murs de Troie aux accents de la lyre ; c'est ce que répète Ovide dans ces vers (3) :

Ilion adspicies, firmataque turribus altis,
Mœnia, Phœbeæ structa canore lyræ.

Selon certains écrivains, on montrait encore, à une époque ancienne, le rocher au haut duquel Apollon déposa, dit-on, sa lyre ; le contact était tel qu'à chaque coup de pierre le rocher rendait un son semblable à celui de la lyre (4).

On lit dans un premier hymne, adressé à Apollon et attribué à Homère : « O divin Apollon..., vous aimez les rochers, les âpres sommets des montagnes et les fleuves qui se précipitent dans la mer. »

(1) *Doctrina numorum veterum*, t. VI, pp. 80 et 81.

(2) T. I, p. 71, n° 61.

(3) *Epist.*, XVI, *Paris Helenæ*, v. 181-182. — O Phébus! chante Callimaque (Hymne IV, en l'honneur d'Apollon), sous tes auspices s'élèvent les villes; car tu te plais à les voir former et toi-même en poses les fondements.

(4) Fr. Pomey, *Pantheum myticum*, Amsterd., MDCCXXX, p. 25.

On donne ici pour coiffure à Apollon le *pileus* ou bonnet poilu, dont, à Rome, on se servait dans les jeux, pendant les saturnales, les voyages et la guerre.

Sur une médaille de bronze, de Thespiæ, en Béotie, à l'effigie de Domitien radié, figure également, au revers, Apollon en habit de femme assis sur un rocher, à droite, et tenant une lyre (1).

4. Tête laurée d'Apollon, à droite, sous les traits d'Octave.

Rev. IMP(*erator*). CAESAR. Colon (prêtre?) marchant à droite et conduisant à la charrue deux bœufs.

Argent.

Cohen, consul., pl. XXII, n° 63; *Ibid.*, impér., p. 81, n° 117. Gravé, pl. I, n° 3.

Apollon est lauré. Il se fit consacrer le laurier depuis que Daphné (2), poursuivie par lui, avait été changée en cet arbuste; du laurier il se fit une couronne, qu'il porta toujours (3). Ovide et Prudence appellent Phœbus Apollon *lauriger*. Daphné « la brûlante », c'est l'Aurore fuyant devant le Soleil et expirant dans son étreinte.

Le laurier devint la couronne des poètes, des musiciens et des triomphateurs. Octave l'affectionnait particulièrement. Était-ce sous l'empire de la croyance que la foudre

(1) Mionnet, Supp., t. III, p. 533, n° 186.

(2) Δάφνη, en grec, signifie laurier, et δαφνηφόρος, qui porte du laurier.

(3) *Voy.* Ovide, *Métamorph.*, liv Ier, v. 550 et s. — O puissant Apollon! dit Théocrite (*Inscript.*, I), c'est une couronne de laurier que la ville de Delphes a placée sur ton front.

ne frappait jamais le laurier (1)? Octave avait du tonnerre et des éclairs une peur insensée; il croyait se garantir du péril, en portant toujours avec lui une peau de veau marin. Aux approches de l'orage, il allait se cacher dans un lieu souterrain et voûté (2). Cette peur de la foudre était partagée par Tibère, le fils adoptif d'Auguste. Quand le ciel était orageux, Tibère se mettait sur la tête une couronne de laurier (3). Auguste, triomphateur, tint dans la main une branche du laurier sacré, planté dans sa maison de campagne, dite *Ad Gallinas*, aux Poules (4), et en porta également une sur la tête. Aussi combien dut être agréable à cet esprit superstitieux le décret par lequel le Sénat, prompt à le satisfaire sans cesse, lui permit de planter deux lauriers devant son palais et de suspendre une couronne de chêne au frontispice de sa maison (5), « comme s'il était le vainqueur

(1) Pline notamment enseigne (liv. II, c. LVI (LV) que, parmi les productions de la terre, la foudre ne frappe pas le laurier.

(2) Suétone, *Oct.-Aug.*, XC. Cet effroi venait à Auguste d'avoir vu autrefois la foudre sillonner sa litière et tuer l'esclave qui le précédait, pendant une marche nocturne dans une expédition chez les Cantabres; en témoignage de reconnaissance pour avoir alors été préservé du danger, il érigea un temple à Jupiter Tonnant. Il n'est donc pas étrange que plusieurs de ses monnaies représentent un foudre. Selon Pline (liv. II, c. LVI (LV), la foudre ne s'enfonce jamais plus de cinq pieds dans la terre.

(3) Suétone, *Tib. Nero*, LXIX.

(4) Suétone, *Galba*, I.

(5) Un *aureus* rare, frappé postérieurement (734, avant J.-C. 20) par le monétaire d'Auguste, L. Carisius Gallus, porte, au revers, une couronne sur une porte, entre deux branches de laurier. (Cohen, pp. 116-117, n° 385.) — *Voy.* aussi, dans Cohen, les médailles d'Auguste, n°s 45 à 53, 206, 207, 208, 209, 580, etc., représentant des branches de laurier.

perpétuel des ennemis de Rome et le sauveur des citoyens [1] ».

Ici le mot IMPERATOR, qui précède le nom du prince, ne désigne pas le généralat, récompense accordée pour prix d'une victoire, mais le pouvoir suprême. Le titre d'*imperator* fut accordé à Auguste personnellement avec cette signification, l'an de Rome 725 (29 av. J.-C.). Mais, comme le fait remarquer Eckhel [2], Auguste apparaît déjà pendant les années 715 à 718 (39-36 av. J.-C.), sur les monnaies avec le prénom *imperator,* suivi de CAESAR DIVI F., fils du divin (Jules). On peut en induire avec Eckhel qu'Octave, alors déjà assez puissant, usa spontanément du privilège qui avait été accordé par le Sénat à Jules César et aux descendants de ce dernier, et qu'il y renonça ensuite pour faire taire l'envie et parce qu'en réalité il ne gouvernait pas seul, mais avec deux collègues. En effet, dans un discours adressé à Octave, l'an 725 (29 av. J. C.), Mécène exprime l'espoir qu'un décret du Sénat conférera bientôt à Octave le titre d'IMPERATOR, que portait Jules César. Avec le témoignage de Dion Cassius s'accorde sur ce point une inscription de l'an 725, gravée sur le marbre et dans laquelle on lit, d'après Pighius : IMP · CAESAR · DIVI COS · QVINCT · COS · DESIG · SEX. C'est au même titre d'*imperator* que font allusion ces vers des *Fastes* d'Ovide :

« Autrefois Cythérée donna l'ordre à ce jour de s'écouler plus vite et précipita la course de ses che-

(1) Dion Cassius, liv. LIII, c. 16; Eckhel, t. VI, p. 88.
(2) T. VI, p. 83.

vaux célestes, afin qu'au jour suivant la fortune des combats donnât plus tôt au jeune Auguste le titre d'empereur, *titulum imperii* (1). »

Le revers représente le type ordinaire qui symbolise l'établissement d'une colonie (2). C'est le fondateur, vêtu, selon la coutume, du *Cinctus Gabinus* (3) et conduisant, autour de l'emplacement de la ville, une charrue attelée de deux bœufs ou d'un bœuf et d'une vache, charrue avec laquelle il trace l'enceinte de la colonie. La vache était placée du côté de la ville et le bœuf de l'autre côté, pour signifier que c'est aux femmes à prendre soin de l'intérieur de la maison et que l'agriculture est le partage des hommes (4). Auguste fonda un grand nombre de colonies (5), dont plusieurs entre les années 719 à 726 (35 à 28 av. J.-C.), époque à laquelle les auteurs (Eckel, Cohen, etc.) placent la frappe de la monnaie.

On trouve aussi Apollon avec le caractère de dieu colonisateur ou fondateur des cités. C'est comme colonisateur qu'apparaît l'Apollon ionien.

(1) Liv. IV, vers 673-676.

(2) Ce type se retrouve souvent sur les monnaies d'Auguste; on le voit notamment sur un denier à l'image de Diane, émis par le monétaire Caïus Marius Trogus. (Cohen, p. 138, n° 459)

(3) *Cinctus Gabinus* ou toge portée à la manière des Gabiens, qui consistait, suivant Rich (*Dict des ant. rom.*, V° *Cinctus*, 3), à en jeter un pan sur la tête et à passer l'autre par derrière autour des reins, de façon à faire apparaître à l'œil comme une ceinture. (*Voy.* Servius sur Virgile, *Æneid.*, liv VII, v. 612.)

(4) De Prezel, *Dict. iconologique*, t. I, p 97, V° *Bœuf;* Darenberg et Saglio, *Dict. des antiq.*, V° *Colonie*, p. 1321.

(5) Darenberg, *loc. cit.*, pp. 1316-1317. *Voy.* Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, pp. 40, 82 et suiv.

5. AVGVSTVS DIVI F(*ilius*). Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. IMP(*erator*) X ACT. Apollon en habit de femme, debout à gauche, tenant de la main gauche une lyre et de la droite le *plectrum*, c'est-à-dire un instrument consistant en un bâton court, une verge d'ivoire ou un tuyau de plume, servant à faire vibrer les cordes de la cithare.

Or et argent.

Cohen, impér., p 84, nos 143 et 144.
Gravé, pl. I, no 4.

AVGVSTVS DIVI F. Tête d'Auguste laurée, à droite.

Rev. IMP · XI · ACT. Apollon comme ci-dessus, sauf qu'il est placé à droite.

Or et argent.

Cohen, impér., p. 85, nos 148 et 149.
Gravé, pl. I, no 5.

Les Xe et XIe généralats d'Auguste (il en obtint jusqu'à vingt et un) (1) répondent aux années 742 et 743 de Rome (12, 11 et 10 av. J.-C.), années de l'émission de ces médailles.

C'est l'an de Rome 727 (27 av. J.-C.), au mois de janvier, qu'Octave reçut du Sénat et du consentement unanime du peuple, le surnom d'Auguste (2), sur la

(1) Le monument d'Ancyre rappelle ce fait. (Ouv. cité, pp. 29 et 45.)

(2) Le mot *augustus*, qui dérive de la même source que le mot *augere*, augmenter, a pour racine *oc*, mot celtique qui désigne la grandeur et toute idée relative à la propriété de s'agrandir, d'accroître et d'augmenter. Par une idée secondaire qui attache à la grandeur une idée de vénération et de majesté, on composa le mot *auguste*, qui signifie grand, majestueux, saint, sacré, etc. (*Sic* : Ovide, *Fastes*, liv. I, v. 608 et suiv., et les notes, éd. Pessonneaux, pp. 292-293.)

motion de Munatius Plancus. Quelques sénateurs étaient d'avis qu'on l'appelât, selon son désir intime, Romulus, comme étant en quelque sorte, pour avoir fondé l'Empire, le second fondateur de Rome; mais le surnom d'Auguste prévalut, parce qu'il était au plus saint et plus vénérable (1) »; il fut préféré, écrit l'adulateur Florus (2), comme un titre qui devait, pendant le séjour de l'empereur sur la terre, consacrer d'avance celui-ci à l'immortalité. La vérité est que les Romains avaient la royauté en horreur (3).

Sur ces différentes médailles, Auguste prend encore la qualification de *fils du divin*. Il n'est pas besoin de dire qu'elles ont été frappées en commémoration de la journée d'Actium.

Apollon paraît avoir la tête laurée.

L'abréviation ACT signifie-t-elle ACTIVM ou ACTIVS, comme on l'écrit généralement en sous-entendant *Apollo? Actius, Actiacus* et *Actœus* étaient des surnoms donnés à l'Apollon du promontoire d'Actium, que Properce a chanté: la défaite de cette femme (Cléopâtre), dit le poète, lui valut des temples et le surnom d'Actien, à lui dont une seule flèche avait vaincu dix vaisseaux.

> Actius hunc traxit Phœbus monumenta quod ejus
> Una decem vicit missa sagitta rates (4).

(1) Dion, LIII, 16; Suétone, *Oct.-Aug.*, VII; Ovide, *Fastes*, I, v. 590; Velleius Paterculus, II, 91; Censorin, XI; Orose, VI, 20; Zonare, traduit par Millet de Saint-Amour, p. 165.

(2) Florus, IV, c. XII, 66.

(3) Zonare, *loc. cit.*

(4) Élégie, liv. IV, c. VI, v. 67. (Apollon Actien.)

On peut invoquer en faveur de la première lecture (*Actium*) le denier au type de Diane chasseresse debout sur le revers [1], denier frappé en mémoire de la victoire remportée par Octave, en Sicile, sur Sextus-Pompée et portant pour inscription (IMP. XI) SICIL., abréviation qu'il faut rendre bien certainement par SICILIA. Mais, dans l'opinion qui est la plus communément adoptée, l'on oppose, avec fondement, les monnaies décrites plus loin, avec APOLLINI ACTIO et surtout avec IMP · DIVI · F-ACTIO.

Une médaille de bronze appartenant à Parium, avec la tête de Cérès, offre au revers l'inscription ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΑΚΤΑΙΟΥ ΠΑΡΙΑΝΩΝ ΠΟΛΥΚΛΗΣ, et Apollon Actiatique debout, à moitié couvert du *pallium*, la main gauche posée sur sa lyre placée sur la cortine qui est à ses pieds; à sa droite, un autel allumé [2].

A Alexandrie a été émise, sous le règne de Néron, une médaille de bronze portant la tête laurée de cet empereur, et, au revers, ΑΚΤΙΟΣ....., plus la tête d'Apollon avec un carquois et, devant, un astre [3].

Tristan de Saint-Amand [4] cite une médaille du même Néron, avec l'inscription ΑΚΤΙΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝ, que nous acceptons sous réserve, ne l'ayant jamais vue.

Suivant la notion générale, le personnage du revers de la monnaie romaine qui nous occupe spécialement, est Apollon Actien, mais des auteurs doutent de l'exactitude

(1) Cohen, p. 85, n° 150.
(2) Mionnet, t. V, p. 386, n° 644.
(3) *Ibid.*, Supp., t. VI, p. 65, n° 171.
(4) T. III, p. 233.

de cette interprétation, en observant que le vêtement, l'attitude et le symbole sont plutôt les attributs d'Apollon Citharède ou Musagète, le conducteur des Muses, jouant de la lyre (1).

Il n'est pas étonnant qu'après la bataille d'Actium et alors qu'à l'émission des deniers dont il s'agit on se trouvait à Rome en pleine paix (2), l'on ait préféré la représentation de l'Apollon pacifique, désarmé, musicien, à l'Apollon belliqueux qui, dans l'Iliade, est armé de l'arc « éclatant (3) » et « lance au loin ses traits (4) ». *Citharam jam poscit Apollo-Victor,* dit Properce, dans son ode à l'Actien.

On voit ici l'Apollon à « la longue robe », comme le dépeint Properce, dans sa description du portique et du temple d'Apollon, construits par Auguste : « Le vainqueur de Python, vêtu d'une longue robe, y (dans le portique) fait résonner sa lyre (5). »

Dans les œuvres d'art, Apollon est souvent représenté, comme dans l'espèce, avec la *toga* ou *palla citharœdica,* que les musiciens portaient sur la scène; c'est le costume qui lui sied le mieux, lorsqu'il joue le rôle de *citharœdus* ou de *musagetes*. Cette *palla* était une robe flottante à manches tombant jusqu'au poignet, serrée par une large

(1) *Voy.*, entre autres, Goltzii, *De re numaria antiqua,* t. II, p. 55, tab. xxxi; Boutkowski, t. I, n° 891, p. 402.

(2) Auguste, suivant Tacite (*Annales,* liv. I, c. 11), avait gagné le peuple et tous les ordres de l'État par les douceurs de la paix.

(3) *Iliade,* chant V, v. 517 (Ἀργυρότοξος, à l'arc d'argent, etc.).

(4) *Ibid* , ch. I, v. 14, ἑκηβόλος Ἀπολλών, etc.

(5) Élég. XXXI, v. 16, liv. II. *Pythius in longâ carmine veste sonat.*

ceinture autour de la taille, et dont le bas couvrait les pieds, et quelquefois même traînait par terre (1).

Au surplus, il est à remarquer que, dès la seconde guerre punique et spécialement sous Auguste, Apollon était adoré à Rome avec tous ses attributs (2).

Une médaille d'Hiérapolis en Phrygie, à l'effigie de Claude, représente aussi Apollon revêtu de la *palla* et tenant de la main droite le *plectrum* et de la gauche une lyre (3); cette médaille, qui est de bronze, porte une tête radiée en contremarque et, au revers, l'inscription M ΣΥΙΛΛΙΟΣ · ΑΝΤΙΟΧΟΣ.

Néron, lui aussi, aimait à être confondu avec Apollon. Il existe, en effet, des médailles de moyen bronze, le représentant d'une manière semblable en citharède (4).

Une médaille au type d'Apollon *Actiacus* a été frappée, sous Septime Sévère, pour Tavium (5); le dieu y est figuré debout, la main droite sur sa lyre, et tenant dans la gauche l'*acrostolium*.

On connaît pour Dorylæum, en Phrygie, une monnaie de bronze, au revers d'Apollon *Actiacus*, debout, en habit de femme, tenant dans la main droite le *plectrum*

(1) *Sic :* Rich, *Dict. des antiq. rom.*, V° *Palla*, 5. *Voy.* aussi la description de la *palla* dans les Florides (XV) d'Apulée.

(2) Preller, *Les dieux de l'ancienne Rome*, p. 200.

(3) Mionnet, IV, 303, 621 ; Welzl de Wellenheim, *Catal.*, n° 6397.

(4) Cohen, *Oct.-Aug.*, nos 191, 196 à 203; Suétone, *Nero Claud.*, XXV, rappelle le fait en ces termes : *Item statuas suas citharœdico habitu; qua nota etiam nummum percussit. Voy.* aussi monnaies d'Apollonia en Illyrie, avec ΝΕΡΩΝΙ ΑΠΟΛΛΩΝΙ, etc.; Mionnet, Supp., t. III, p. 322, nos 67, 68 et 69.

(5) Mionnet, t. IV, p. 158.

et dans la gauche, une lyre ([1]). On trouve Apollon, représenté de même sur des médailles autonomes de Colophon, en Ionie ([2]), et de Lampsaque, en Mysie ([3]), et sur une autre, à l'effigie de Domitien, pour Thespiæ, en Béotie ([4]), etc., etc.

Nous décrivons ci-après encore d'autres médailles à l'effigie d'Auguste et au type d'Apollon avec la lyre et le *plectrum* (nos 41, 51 et 62). Mais nous ne pouvons évidemment pas songer à donner toutes ou presque toutes les médailles offrant des types plus ou moins pareils.

6. AVGVSTVS DIVI · F. Tête laurée d'Auguste, à droite.

Rev. IMP(*erator*) · XII · ACT(*ius*). Apollon debout, à droite, portant une lyre.

Or et argent.

Cohen, impér , p. 86, nos 162 et 163.
Gravé, pl. I, no 5.

Même légende. La tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. IMP · XII. Apollon comme ci-dessus, debout à gauche.

Or et argent.

Cohen, impér., p. 86, nos 164 et 165.

Médaille semblable, avec la tête laurée, à droite.

Or.

Cohen, p. 86, no 166.

([1]) Mionnet, IV, p. 286, no 523.
([2]) *Ibid.*, t. III, p. 76, nos 114 et 115.
([3]) *Ibid.*, t. II, p. 561, no 303.
([4]) *Ibid.*, supp. t. III, p. 533, no 187.

Médaille semblable, avec la tête laurée, à gauche.

Or.

Cohen, p. 86, n° 167.

Le XIIe généralat d'Auguste correspond à l'année 744 de Rome (10 av. J.-C.).

Suivant Eckhel (1) et Cohen (2), c'est Apollon Actien qu'on voit sur ces médailles. Son manteau flotte derrière lui.

7. IMP(*erator*) · CAESAR AVGVS(*tus*) · TR · POT · (*tribunitia potestate*) IIX (*octavo*). Tête nue de César-Auguste, à droite.

Rev. C(*aïus*) · ANTISTI · VETUS III · VIR (*triumvir*) · APOLLINI (dans le champ); ACTIO (à l'exergue). Apollon revêtu de la *palla citharœdica*, debout, à gauche, sur une estrade ornée de proues de vaisseau et d'ancres, sacrifiant devant un autel et tenant de la main droite une patère et dans la main gauche une lyre.

Argent.

Cohen, consul., pl. II, n° 6; impér., p. 110, n° 343.
Gravé, pl. I, n° 6.

Ce rare denier, qui est encore un monument commémoratif de la bataille d'Actium, a été émis, comme il l'indique, par Caïus Antistius Vetus, monétaire d'Auguste (3), pendant que celui-ci exerçait la puissance tri-

(1) T. VI, p. 110.

(2) Impér., p. 86, n°s 162 et suiv.

(3) Le nom de C. Antistius Vetus est un des derniers noms des monétaires qui se trouvent sur l'or et l'argent romains. (Mommsen, t. III, p. 6.)

bunitienne pour la huitième fois, c'est-à-dire entre le 27 juin 738 (16 av. J.-C.) et le 26 juin 739 (15 av. J.-C.) ([1]). Auguste se fit attribuer, pour la vie, par un décret du Sénat ([2]), cette puissance qui était fort grande. Elle lui conférait le droit de convoquer le Sénat ([3]) et d'assembler le peuple, et permettait d'en appeler à lui dans tous les cas ([4]). La personne du tribun était sacrée et inviolable ; tout acte ou discours injurieux à son adresse devint un crime de lèse-majesté, *crimen majestatis* ([5]). Les années du règne des empereurs prenaient la date de leur pouvoir tribunitien ([6]). Auguste fut investi de ce pouvoir pour la première fois en 731 (23 av. J.-C.), et comme il se renouvelait chaque année, l'année de la mort de cet empereur (767 de Rome; de J.-C. 14) fut celle de sa XXXVIIe puissance tribunitienne.

Octave consacra un autel à Apollon ; à Actium, il pava de pierres quadrangulaires l'endroit où avait été placée sa tente et le décora de rostres pris à l'ennemi, après y avoir élevé une statue en plein air ([7]). Le nombre de vaisseaux enlevés fut de trois cents, suivant le rapport d'Octave lui-même ([8]).

Le vase circulaire et peu profond, appelé patère et dont

([1]) Mommsen-de Blacas-de Witte, *Hist. de la monn. rom.*, t. III, p. 6.

([2]) Dion, LI, 19; Suétone, *Oct.-Aug.*, XXVII.

([3]) *Ibid.*, LIV, 3.

([4]) *Ibid.*, LI, 29.

([5]) *Ibid.*, LIII, 17.

([6]) *Ibid.*, LIII, 17.

([7]) *Ibid.*, LI, 1.

([8]) Plutarque, *Vie d'Antoine*, ch. LXXVI.

les Romains se servaient pour les libations, était un des attributs qu'ils donnaient aux dieux comme marque des honneurs divins qu'on leur rendait et dont le sacrifice était le principal (1).

D'après l'inscription du revers, c'est bien Apollon Actien que l'on a voulu représenter ici, sous la figure d'Apollon Citharède et pacifique. (*Voy.* le numéro précédent.)

On trouvera plus loin (n° 13) la description d'une médaille qui figure Auguste posant le pied droit sur une proue, et qui est attribuée dubitativement à Corinthe.

8. L(*ucius*) AQVILLIVS · FLORVS · III · VIR. Tête radiée du soleil, à droite.

Rev. CAESAR AVGVSTVS · SIGN(*is*) · RECE(*ptis*). Parthe à genoux, à droite, présentant une enseigne militaire.

Argent.

Cohen, consul., pl. VI, n° 9; *Ibid.*, impér., p. 112, n° 357. Gravé, pl. I, n° 7.

L'an de Rome 734 (20 av. J.-C.), date probable de l'émission de ce denier, sous le consulat de M. Apuleius Nepos et de P. Silius Nerva, Auguste, après avoir terminé la guerre d'Espagne, se transporta en Syrie pour régler les affaires d'Orient ; c'est alors que Phraate, roi des Parthes, lui rendit (2) les prisonniers et les enseignes militaires,

(1) De Prezel, *Dict. iconologique*, t. II, p. 137.

(2) Les historiens, en s'occupant de cette restitution, se servent des verbes *reddere* (Tite-Lite, *Epitome*, lib. CXXXIX ; Suétone. *Oct.-Aug.*, XXI; Aurelius Victor, *de Viris illustribus*, LXXIX ; Cæsar Octavianus ;

qu'Orodes avait pris dans la défaite de Crassus, et ceux qui, plus tard, l'an 718 (36 av. J.-C.), avaient été enlevés dans la retraite d'Antoine. Il livra même à Auguste en ôtage ses quatre fils et ses quatre petits enfants ; mais ce fut, comme le rapportent Strabon (1) et Tacite (2), moins par crainte des Romains que par défiance de ses propres sujets. A cette occasion, le Sénat décerna à Auguste un char de triomphe, sur lequel il refusa de monter, et une couronne d'or pour avoir épargné le sang des citoyens. Ensuite l'empereur fit son entrée à Rome à cheval (3) et fut honoré d'un arc de triomphe (4).

Cet événement, qu'Auguste considérait comme un des plus heureux de son règne, donna lieu à la frappe de diverses et nombreuses médailles (5). Toutes cependant n'ont pas été émises l'année même où il se passa. D'après leurs indications, il en est qui appartiennent à l'année suivante : ce sont celles qui mentionnent le XIe consulat et la VIe puissance tribunitienne (6) ; leur revers porte :

EUTROPE, liv. VII, c. IX), rendre, *remittere* (VELLEIUS PATERCULUS, liv. II, c. XCI ; JUSTIN, liv. XLII, c. V ; OROSE, liv. VII, c. XIX), renvoyer, *referre* (OVIDE, *Fastes*, V, v. 593 ; FLORUS, liv. IV, c. XII ; SEXTUS RUFUS, c. XII), rapporter, et *restituere* (HORACE, liv. IV, ode XII, v. 6), restituer. STRABON (liv. XVI, c. I, 28) emploie le mot πέμπειν, envoyer, laisser aller, et DION (liv. LIV, 8), le terme ἀποπέμπειν, renvoyer.

(1) *Géographie*, liv. XVI, c. I, 28.

(2) *Annales*, liv. II, c. 1.

(3) Il obtint ou se fit accorder les honneurs de l'ovation. (DION CASSIUS, LIV, 8.)

(4) DION, *loc. cit.*

(5) COHEN, impér., *Octave Auguste*, nos 82 à 85, 255 à 268, 298, 357, 358, 383, 428, 484 à 486, 581, 582, etc.

(6) COHEN, impér., p. 75, nos 82 à 85, et p. 148, n° 581.

CIVI(*bus*) ET SIGN(*is*) · MILIT(*aribus*) · A PART(*his*) RECVP(*eratis*), et un arc de triomphe sur lequel on voit Auguste dans un quadrige entre deux Parthes, qui tiennent, l'un une enseigne militaire, et l'autre une aigle romaine. C'est bien là l'arc de triomphe dont il a été question plus haut. D'autres médailles commémoratives ont même été frappées après la mort d'Auguste (1).

On est d'accord que la restitution des enseignes romaines, prises par les Parthes, s'opéra sans combat (2) ; mais se fit-elle spontanément, *ultro*? Oui, d'après certains écrivains (3), non, d'après d'autres, qui disent qu'Auguste réclama ou revendiqua les enseignes (4).

Selon l'affirmation de Dion Cassius (5), il les reçut « comme s'il eût vaincu les Parthes, » et il s'en montra fier. S'il faut en croire l'inscription d'Ancyre, Auguste *força* les Parthes à rendre les dépouilles et les enseignes des armées romaines : « *Parthos trium exercituum Roma-* « *norum* (6) *spolia et signa re*(ddere) *mihi* SUPPLICESque « *amicitiam populi Romani petere* COEGI. »

(1) ECKHEL, t. VI, p. 128; COHEN, p. 100, n° 268.

(2) *Voy.* DION, LIV, 6; JUSTIN, liv. XLII, c. V, etc., etc.

(3) FLORUS, liv. IV, c XII; SEXTUS AURELIUS VICTOR, *loc. cit.*; OROSE, liv. VII, c. XIX.

(4) « Parthi signa militaria reposcenti reddiderunt. » (SUÉTONE, *Oct.-Aug.*, XXI.) C'est aussi du verbe *reposcere* que se sert Virgile dans le passage que nous invoquerons plus loin (*Æneid.*, liv. VII, v. 606).

(5) Liv. LIV, 6.

(6) Tab. V, p. 35. Auguste parle ici des enseignes de *trois* armées : la première désigne celle de Crassus, détruite l'an de Rome 701 (53 av. J.-C.), la seconde et la troisième, celles d'Antoine et de son lieutenant Statianus; Antoine perdit ce lieutenant avec deux légions, ses machines

Bien qu'Auguste, dans l'enivrement du pouvoir et de l'adulation, fût naturellement poussé à exagérer la valeur de ses actes, le mot *coegi* ne peut néanmoins s'entendre que d'une contrainte morale, tout au plus d'une menace. A ce point de vue, un passage de Virgile (1) mérite de fixer l'attention ; le voici, traduit par Delille :

Il fut dans l'Hespérie un usage sacré;
Longtemps par les Albains on le vit révéré;
Rome le reçut d'eux, et le conserve encore :
Lorsqu'en ses murs puissants la guerre est près d'éclore,
Soit qu'on porte l'alarme aux Arabes errants,
Soit que de nos soldats les rapides torrents
Menacent l'Hyrcanie ou les Gètes sauvages,
Soit que de l'Orient, inondant les rivages,
Ils volent ressaisir sur leurs fiers ennemis
Nos étendards captifs et nos aigles soumis (2),
Deux portes qu'on nomma les portes de la guerre,
Se rouvrant, se fermant, font le sort de la terre;
Janus en est la garde et Mars le souverain :...

Les monnaies à l'inscription *signis recuperatis* (enseignes reconquises) sont le produit de la flatterie et de l'orgueil. L'inscription *signis receptis*, qui se lit sur la plupart des deniers, paraît conforme à l'histoire vraie; d'ailleurs, *recipere* signifie à la fois reprendre, rentrer en

de guerre et ses équipages. (Velleius Paterculus, liv. II, c. 82; Dion, XLIX, 25; Monum. Ancyran., *Comment.*, p. 35, n° 40.)

(1) *Æneid.*, liv. VII, v. 601 et suiv. *Voy.* surtout sur ce passage le commentaire de Car. Ruæus (page 433).

(2) . . . quum prima movent in prœlia Martem,
. . . . . .
Auroramque sequi, Parthosque reposcere signa.
(*Ibid.*, v. 603-606.)

possession et *recevoir*. Mais il faut arrêter Horace lorsqu'il s'écrie dans une ode de louanges à Auguste (1) : « Ton siècle, César, a restitué à notre Jupiter (au sanctuaire de Jupiter Capitolin) les enseignes *arrachées* (*signa derepta*) aux temples superbes des Parthes ! »

Qu'on veuille nous pardonner ces rapprochements, car ils tendent à établir que si la numismatique antique confirme souvent l'histoire et rectifie même parfois l'œuvre des écrivains, elle n'en subit pas moins l'influence de la vanité des princes et de la flatterie que les sujets leur prodiguent.

On peut accepter pour certain que des négociations relatives aux enseignes en précédèrent de quelques années la restitution (2).

Retenons surtout, d'après Dion Cassius (3), qu'Octave ne renvoya, l'an 731 (23 av. J.-C.), au roi Phraate, le fils de ce dernier qu'il avait reçu du rebelle Tiridate et retenu en ôtage, qu'à la condition que les captifs et les enseignes lui fussent rendus. Dion nous apprend plus loin (4) que Phraate n'avait encore rempli aucune de ses conventions, parmi lesquelles se plaçait, sans aucun doute, l'engagement de rendre les enseignes. Le redoutable roi s'exécuta enfin, craignant qu'Auguste n'eût le projet de l'attaquer. Ainsi, dit Justin (5), Auguste fit plus par la puissance

(1) *Carmen XII*, lib. IV, v. 5 et 6.

(2) Compar. *Æneid.*, liv. VII, v. 601 et suiv., cités; Schulz, *Histoire romaine éclairée par les médailles*, pp. 278-279; Ampère, t. I, p. 226.

(3) Liv. LIII, 33.

(4) Liv. LIV, 8.

(5) Liv. XLII, c. V.

de son nom que n'aurait pu faire par les armes aucun général.

Le Parthe, figuré au revers de la monnaie du triumvir Aquillius, est certes un personnage de distinction. Sa tête est nue. Il montre une longue barbe crépue au menton et porte un manteau court et flottant. Il porte aussi des *braccæ* ou braies, pantalon qui descend de la ceinture jusqu'aux chevilles. Ce vêtement est souvent représenté dans les œuvres d'art, où il sert à faire reconnaître des personnages ou des divinités barbares (1).

Properce, dans une de ses élégies, adressées à Auguste, présageant le succès des exploits militaires du prince, appelle le soldat parthe *miles braccatus* (2).

Le signe X, qu'on remarque sur l'enseigne du Parthe, est diversement interprété. S'agit-il tout simplement de deux lignes diagonales ou tringles en forme de croix de Saint-André, qui complètent le système d'armature métallique ou autre dont les anciens garnissaient les enseignes et spécialement le *vexillum* (3)? Est-ce plutôt le chiffre de l'enseigne de la Xe légion romaine? On connaît, en effet, des monnaies de bronze présentant des *vexilla*, pour la Dacie, sous Philippe II, avec les chiffres V et XIII (4), et pour Viminacium, dans la Mésie supérieure, sous Gordien III, avec les chiffres IIII et VII (5). On objecte

(1) Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq.*, V^is^ *Bracæ, Braccæ*, p. 746; Cicéron, *Epist. fam.*, IX, 15 (éd. Nisard, à Pœtus, n° 481).

(2) Liv. III, élég. IV. « Tela fugacis equi, et *braccati* militis arcus. »

(3) E. Hucher, *Catalogue raisonné des monnaies trouvées dans le jardin du collège du Mans*, p. 248.

(4) Mionnet, supp., t. II, 33, 1.

(5) *Ibid.*, supp., t. II, 44, 13.

contre cette version, simple en apparence (1) et fort séduisante, qu'il est invraisemblable qu'Auguste ait voulu stigmatiser ainsi la Xe légion romaine, bien que, plus tard, il se soit vu obligé de la dissoudre pour cause d'insubordination (2).

La marque X représenterait-elle peut-être le nombre des enseignes rapportées (3) ?

Vaut-il mieux voir dans la main du Parthe l'enseigne décorée d'un vexillum d'honneur, portant un signe solaire caractéristique de l'ennemi vaincu, soit de l'étendard que les Parthes y avaient ajouté pour la circonstance ou pour leur usage personnel, « double trophée qui justifierait la double acception des mots *Parthicis* et *receptis* (inscrits sur une des médailles) (4) ? C'est ce qu'a proposé le savant M. Hucher (5).

Malheureusement l'histoire est loin d'avoir fourni un appui solide à ces conjectures.

Notre avis est qu'on n'a pas encore trouvé à ce sujet une solution entièrement satisfaisante.

Le Parthe tient l'étendard de la main droite, un peu

(1) Végèse (*De la milice romaine*, lib. II, c. XIII), s'occupant du *vexillum* ou pique surmontée d'une traverse à laquelle était attachée une pièce d'étoffe de deux ou trois pieds, rapporte qu'on y inscrivait le nom de la légion et le numéro de la cohorte, ainsi que le nom du général, sous la république, et, plus tard, celui de l'empereur. *Voy.* aussi Lamarre, *La milice romaine*, 1870, p. 108.

(2) E. Hucher, Revue num. fr., 1850, pp. 188, 298.

(3) Elberling, Rev. num. belge, 1860, p. 123.

(4) Cohen, p. 99, n°s 255 à 257.

(5) Rev. num. fr., 1850, p. 298, où l'auteur rappelle que les Arsacides ont souvent figuré le soleil et la lune à côté de leur effigie. Compar. *Ibid.*, p. 236.

levée, et il a la gauche baissée. Il s'appuie sur un genou. Le terme *supplices*, employé dans l'inscription d'Ancyre, nous semble en harmonie avec le type de la médaille (1). Phraate, dit aussi Horace (2), a accepté à genoux la loi de César, *Jus imperiumque, Prhaates — Cæsaris accepit genibus minor*. Orose (3), de son côté, s'exprime ainsi :

Ultro signa, quæ Crasso interfecto
Abstulerunt ad Cæsarêm remiserunt
Regiisque obsidibus traditis, firmum
Fœdus fideli supplicatione meruerunt.

Un revers semblable, avec le Parthe à genoux, se retrouve sur des médailles des monétaires L. Caninius Gallus, M. Durmius et P. Petronius Turpilianus (4).

Les enseignes militaires restituées par les Parthes furent placées dans le sanctuaire du temple de Mars bis Ultor (deux fois vengeur) (5), ainsi que le laisse voir, d'ailleurs, un beau denier à l'effigie d'Auguste, représentant ce temple avec une aigle romaine au milieu et une ou deux autres enseignes (6).

(1) Compar. toutefois Elberling (ouv. cité), qui ne reconnaît pas dans l'attitude du Parthe celle d'un suppliant, mais « celle d'une personne qui prie que l'on daigne recevoir l'enseigne ».

(2) *Epist.*, liv. I, XII, v. 27-28.

(3) Liv. VII, c. XIX. *Voy.* aussi Ovide, *Trist.*, l. I, v. 228.

(4) Cohen, *Oct.-Aug.*, nos 383 (sans × sur l'enseigne), 428 (*ibid.*), 484, 485 et 486.

(5) *Insc. ancyr.*, tab. V, p. 35: « ea autem signa in penetrali quod est in templo Martis Ultoris reposui; » Ampère, t. Ier, p. 227. Le temple de Mars deux fois vengeur fut élevé par Auguste sur le Capitole, « pour rivaliser avec celui de Jupiter Férétrien. » (Dion, LV, 5)

(6) *Voy.* Cohen, pp. 89 et 90, nos 189 à 192, 202 et 203.

Lucius Aquillius Florus était monétaire d'Auguste, en 734-735 (20-19 av. J.-C.). (*Voy.* plus bas n° 9.)

L'image du soleil, représentée au droit, est, à nos yeux, allusive au culte d'Auguste pour Apollon. Ce n'est pas sans raison qu'on a reconnu une certaine ressemblance entre cette figure et la physionomie de l'empereur (1).

Du temps d'Homère et d'Hésiode, le Soleil, Ἥλιος, était entièrement distinct d'Apollon. C'est à tort que beaucoup de mythologues les ont confondus. Les Romains (comme les Grecs anciens, suivant Plutarque) pensaient qu'ils n'étaient qu'un même dieu. Le nom antique de Phœbus, Φοῖβος (le brillant, le pur), qui resta accolé à celui d'Apollon (2), et ce nom lui-même, sans doute, rappellent son identité primitive avec le Soleil (3).

Auguste fit amener d'Héliopolis et plaça dans le Champ-de-Mars un obélisque gigantesque (4), pour le faire servir de *gnomon;* l'inscription finit par ces mots : Donné par Auguste au Soleil, « *Soli donum dedit* (5) ». C'était un souvenir de l'expédition d'Égypte. Il est à remarquer que l'obélisque est consacré au Soleil (6).

(1) Cohen, consul., p. 128. Compar. des médailles de Constantin le Grand.

(2) Voy. *Æneid.*, liv. III, v. 251, etc.

(3) *Dict.* Daremb. et Saglio, V° *Apollon*, p. 312.

(4) Ammien-Marcellin, liv. XVII, c. IV.

(5) Ampère, ouv. cité, t. I, p. 250, lequel écrit que cet obélisque, qui est à Monte-Citoria, fut trouvé en place. *Voy.* aussi Dupiney de Vorepierre, *Dict. fr. illustré*, V° *Obélisque*.

(6) Ammien-Marcellin, *loc. cit.*; Pline (*Hist. nat.*, liv. XXXVI, c. XIV, 1), qui ajoute que les obélisques représentent les rayons du soleil et que c'est aussi ce qu'exprime le nom égyptien.

Les anciens donnaient le sphinx comme attribut au Soleil, de même qu'ils en faisaient le symbole de la prudence([1]), et ils plaçaient des sphinx auprès ou au-dessus des pyramides. Il y en avait un sur la pointe de l'obélisque égyptien, mentionné plus haut. Le premier cachet d'Auguste en portait un également ([2]). Le sphinx est représenté sur des monnaies d'Auguste ([3]).

Le denier d'argent suivant semble mériter qu'on s'en occupe un instant ; il se décrit ainsi :

AVGVR PONTIF(*ex*). Tête de Jupiter-Ammon, à droite.

Rev. IMP · CAESAR · DIVI F. Victoire debout sur un globe, à droite, tenant une couronne et une palme.

Cohen, consul., pl. XXII, n° 47 ; *Ibid.*, impér., p 82, n° 125.

Cohen classe ce denier vers 727 (27 av. J.-C.), année de la conquête de l'Égypte et du monde romain.

Eckhel ([4]), après avoir fait observer que la représentation d'Ammon sur les monnaies d'Auguste est chose insolite, exprime l'opinion que la médaille a été frappée en Afrique par Pinarius Scarpus, comme d'autres deniers émis par celui-ci. Scarpus fut le commandant des troupes d'Antoine. Après la bataille d'Actium, il refusa de recevoir celui-ci, qui s'était enfui auprès de lui, et il se donna à Octave ([5]).

([1]) De Prezel, p. 235. Plutarque (Isis) dit que le sphinx marquait la prudence et qu'il accompagnait Apollon et le Soleil.

([2]) Suétone, *Oct.-Aug.*, L.

([3]) Cohen, *Oct.-Aug.*, n°s 10, 31, 333, 334, etc.

([4]) T. V, p. 87.

([5]) Comp. le denier de la famille Antonia, à la tête semblable de

Jupiter-Ammon était adoré en Afrique. Suivant des mythologues, ce dieu était le même que le Soleil, parce que le mot Ammon signifie en phénicien *être chaud* ou *brûler*, ce qu'on prouve par les cornes avec lesquelles Jupiter-Ammon est représenté et qui ne sont autre chose que les rayons du Soleil (1). D'après le *Dictionnaire d'archéologie égyptienne* (2), Ammon veut dire, en égyptien, *caché*, *mystérieux*, et *Ra* est le nom du Soleil, en sorte que le personnage divin nommé *Ammon-Ra* semble représenter le dieu invisible, prenant corps et se faisant visible aux hommes sous la forme du Soleil. En effet, Ammon-Ra est la dénomination adoptée à Thébes, à partir de la XIe dynastie, pour le dieu national Ra, le Soleil, qui, de toute antiquité, était adoré dans l'Égypte entière (3).

D'après ces données, il ne serait peut-être pas téméraire de voir dans le type de Jupiter-Ammon, reproduit sur la monnaie d'Octave, une allusion à son culte favori ou tout au moins à l'Égypte ou à l'Orient.

Nicolas Damascène (4) rapporte qu'Octave fut admis à l'âge de quatorze ans dans le collège des pontifes, en remplacement de L. Domitius (tué à la bataille de

Jupiter-Ammon. (Cohen, consul., p. 248, n° 8, et impér., p. 45, n° 80.) Il porte, au droit : M(*arcus*) · ANTO(*nius*) · COS (*consul*) · III · (*tertium*) IMP(*erator*) · IIII (*quartum*), et, au revers, une aigle entre deux enseignes militaires et l'inscription SCARPVS IMP — LEG(*io*) VIII. Il se place à l'an 723 (31 av. J.-C.).

(1) Noel, t. II, p. 78.

(2) P. Pierret, Paris, 1875, p. 35, V° *Ammon*.

(3) *Ibid.*

(4) *De educat. Aug.*

Pharsale); mais c'est là une erreur, comme le fait remarquer Norisius (1). Octave avait alors déjà atteint sa seizième année; il obtint donc cet honneur l'an 706 (48 av. J.-C.) (2). Cicéron le désigne comme revêtu du pontificat et de la préture dans sa v^e^ catilinaire (3). Ce n'est que plus tard qu'il obtint aussi l'augurat; mais les auteurs ne précisent rien quant à la date (4).

La Victoire montée sur un globe marque que la terre était soumise à Octave (5). Auguste érigea à Rome la statue de la Victoire qui avait été apportée de Tarente, et il l'orna des dépouilles de l'Égypte, après la bataille d'Actium; c'était, suivant une réflexion de Dion Cassius, « pour montrer qu'il devait son empire à la Victoire » (6).

9. L(*ucius*) · AQVILLIVS FLORVS III · VIR. Tête radiée du Soleil, à droite.

Rev. CAESAR AVGVSTVS. A l'exergue, S · C. (*Senatus consulto.*) Quadrige au pas, à droite, surmonté d'une fleur.

Argent.

COHEN, consul., pl. VI, n° 9; *Ibid.*, impér., p. 112, n° 357.
Gravé, pl. I, n° 8.

Lucius Aquillius Florus fut monétaire d'Auguste en 734 (20 av. J.-C.), suivant Eckhel, ou peu de temps

(1) CENOT. *Pis. diss.*, II, c. 4.
(2) ECKHEL, c. VI, p. 72.
(3) C. XVII.
(4) ECKHEL, *loc. cit.*
(5) DE PREZEL, V° *Victoire*, t. II, p. 292.
(6) DION, LI, 22; AMPÈRE, t. I, p. 342.

après [1], et en 735 (19 av. J.-C.), suivant Borghesi [2]. Selon ce dernier auteur, le revers, qui représente la *tensa* sacrée, fait allusion aux fêtes célébrées en l'honneur d'Auguste ensuite de ses victoires sur les Parthes et sur l'Arménie, ce que confirme le sénatus-consulte indiqué sur la monnaie. La fleur qui se trouve dans le char vide est le symbole parlant du surnom du monétaire Florus. Quant à la tête du Soleil, qui figure au droit, elle a reçu plus d'une interprétation. On y a vu une allusion au prénom Manius (de *mane*, matin, jour), un ancêtre du monétaire, ou à des avantages remportés en Orient par la famille. Cohen [3] a supposé que l'on a voulu signifier par là que la famille Aquillia s'était placée en tout temps sous la protection du Soleil. Nous voyons plutôt dans l'image du Soleil une allusion au culte d'Octave pour Apollon-Phœbus et, en même temps, aux brillants succès d'Auguste en Orient. (*Voy.* au surplus, la médaille précédente.)

10. CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. TVRPILIANVS III · VIR. Astre sur un croissant.

Argent.

Cohen, consul., pl. XXXI, n° 18; *Ibid.*, impér., p. 135, n° 495. Gravé, pl. I, n° 9.

Eckhel [4] reconnaît ici, avec raison, l'astre du Soleil et

[1] T. V, pp. 142-143; conf. Hucher, catal. cité, p. 226.
[2] *Apud* Riccio, *Le monete delle antichi famiglie di Roma*, p. 27.
[3] Consul., p. 45.
[4] T. V, p. 271.

celui de la Lune, mais il est douteux, dit-il, si leur représentation se rapporte à Auguste ou bien à Turpilien, triumvir monétaire de l'empereur. Quant à nous, elle rappelle la dévotion d'Auguste pour Apollon et pour Diane.

Petronius Turpilianus fut triumvir monétaire conjointement avec Aquillius Florus et Marcus Durmius, l'an 734 ou 735 (20-19 av. J.-C.), date vers laquelle le denier a été frappé (1).

11. CAESAR AVGVSTVS. Tête laurée d'Auguste, à droite.

Rev. TVRPILIANVS III · VIR. Lyre à cinq cordes.

Or.

Cohen, consul., pl. XXXI, n° 16; *Ibid.*, impér., p. 136, n° 496. Gravé, pl. I, n° 10.

Cette médaille, qui n'existe pas en argent (2), a été émise à la même époque que la précédente. Eckhel (3) dit également du type du revers qu'il est incertain si celui-ci regarde Auguste ou le monétaire Petronius (Turpilianus). Comme la lyre est un symbole d'Apollon, nous pensons que le type se rapporte à Auguste, à cause de la vénération du prince pour ce dieu. On attribue aux Scythes l'invention du pentacorde.

Nous nous bornerons maintenant presque toujours à la

(1) Compar. Eckhel, t. VI, p. 128; Cohen, consul., pp. 45, 128 et 246; et impér., p. 135, n° 495; Hucher, catal. cité, p. 280.

(2) Boutkowski, p. 304.

(3) T. V, p. 271.

description des médailles frappées à l'effigie ou à l'inscription d'Auguste dans les colonies latines et dans les colonies ou villes grecques, et se rapportant à notre sujet, sans vouloir donner une nomenclature complète à cet égard.

CORINTHE (Achaïe).

12. CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. Q(*uinto*) TERENTIO CVLLEONE PRO-COS (*consule*) (II · VIR? duumvirs?). Tête laurée d'Apollon, à droite.

Moyen bronze.

COHEN, t. I, p. 162, n° 774.

Voy. au sujet de Quintus Terentius Culleo, HAVERCAMP, *Cabinet de la reine Christine* (1).

Dans les colonies romaines, on appelait *duumvirs* les magistrats qui y tenaient le même rang et avaient la même autorité que les consuls à Rome; ils portaient la robe prétexte ou bordée de pourpre (2).

CORINTHE (?).

13. IMP · DIVI F · ACTIO. Auguste debout, à gauche, tenant un sceptre et posant le pied droit sur une proue.

Rev. NONIVS SVLPICIVS II · VIR · QVINQ(*uennalis*). Chaise curule.

Moyen bronze.

COHEN, p. 162, n° 775.

(1) P. 289; JUNGE : *Thesaurus Morellianus*, t. I, p. 413.

(2) FURGAULT, *Nouv. recueil d'antiq.*, t. I, p. 173.

L'attribution à Corinthe est incertaine. C'est encore un souvenir de la bataille d'Actium, comme le prouve le mot ACTIO, sous-entendu APOLLINI. Les duumvirs quinquennaux étaient des magistrats nommés dans les colonies pour cinq ans.

HADRUMETUM (Byzacène).

14. QVINTILI · VARVS. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. HADRVME. Tête radiée du Soleil, à gauche; derrière un trident.

Moyen bronze.

BOUT., p. 749, n° 1405.

MACAREA ET BILAN (Syrtique).

15. Tête nue d'Auguste, à droite; devant C (qui est sans doute l'abréviation du mot CAESAR).

Rev. Tête laurée d'Apollon, à droite; huit lettres puniques à droite, ou à droite et à gauche.

Moyen bronze.

COHEN, p. 165, n° 811.
BOUT., p. 777, n° 1472.

16. Autre médaille semblable à la précédente, avec une légende entièrement écrite devant la tête d'Apollon.

Moyen bronze.

MÜLLER, *Num. de l'Anc. Afr.*, vol. II, p. 26, n° 47.
BOUT., p. 777, n° 1473.

OEA, ZITHA ET ZUCHIS (Syrtique).

17. Tête d'Auguste, à gauche; devant le lituus;

derrière, le *præfericulum*. Le tout est entouré d'une couronne de laurier.

Rev. Bustes de Minerve casquée et d'Apollon lauré; devant la poitrine du dieu, la lyre. Au-dessus, quatre lettres puniques et sept au-dessous.

(*Voy.* MÜLLER, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, vol. II, p. 20, n° 38.)

Grand bronze.

COHEN, p. 165, n° 808.
BOUT., p. 774, n° 1466.

18. Tête nue d'Auguste, à gauche, dans une couronne de laurier.

Rev. Lyre et dix lettres puniques.

Moyen bronze.

MÜLLER, vol. II, p. 20, n° 39.
COHEN, p. 165, n° 809.
BOUT., p. 775, n° 1467.

19. Autre médaille semblable, mais, devant la tête d'Auguste, C (*Cæsar*).

MÜLLER, vol. II, p. 20, n° 40.
BOUT., p. 775, n° 1468.

SABRATA (Syrtique).

20. Tête nue d'Auguste, à droite; devant, *lituus;* derrière, CAESAR.

Rev. Tête de Sérapis, à droite; derrière, légende punique.

Bronze.

MÜLLER, vol. II, p. 28, n° 56.
BOUT., p. 779, n° 1477.

Voy. aussi variétés, BOUTKOWSKI, n°s 1478, 1479

et 1480; sur cette dernière pièce, la tête d'Auguste est radiée.

21. Tête nue d'Auguste, à droite; devant, C; derrière, légende punique.

Rev. Tête de Sérapis, à droite, sans lettres.

Bronze.

MÜLLER, vol. II, p. 28, n° 60.
BOUT., p. 780, n° 1481.

Sérapis, le grand dieu des Égyptiens, était souvent pris pour le Soleil (1).

L'an de Rome 712 (42 av. J.-C.), les triumvirs fondèrent, dans la ville même de Rome, un temple à Isis et à Sérapis (2). Macrobe rapporte un oracle où Sérapis déclare avoir pour tête le ciel, pour corps la terre, pour pieds la mer, et pour œil le soleil. Auguste était un fauteur très ardent des cultes égyptiens (3).

TINGIS (Mauritanie).

22. AVGVSTVS · IVL · TIN · Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. Tête barbue de Baal, vue de face et sans cou; à droite, un sceptre; à gauche, une légende punique composée de six lettres.

Grand bronze.

COHEN, p. 167, n° 826.
BOUT., p. 681, n°s 1280 et 1554 (Tingis).

(1) NOËL, t. II, p. 540.
(2) PRELLER, p. 481.
(3) *Ibid.*, pp. 480 et 482.

23. M · AGRIPPA · IVL · TIN · Tête nue d'Auguste, à gauche.

Rev. Même tête de Baal, avec le sceptre; autour, une légende punique.

Moyen bronze.

Bout., p. 681, nos 1281 et 1555.

Voy. aussi Mionnet, t. VI, p. 592, nos 3 à 8, et t. IX, supp., p 210, nos 1, 2 et 3.

Nous ne savons si ces pièces trouvent ici réellement leur place; mais nous croyons devoir rappeler que chez les Phéniciens, Baal était le Soleil (1). Comme la grande divinité des peuples de l'Orient était le Soleil, dit Noël (2), il y a toute apparence que ce nom, qui signifie seigneur, n'est autre que l'astre de la lumière.

ABYDUS (Troade).

24. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste.

Rev. ABY. Lyre.

Moyen bronze.

Mionnet, t. II, p. 635, no 44.
Bout., t. I, p. 844, no 1618.

25. CϴBAC. Tête laurée d'Auguste, à droite.

Rev. ABYDH. Lyre.

Petit bronze.

Mionnet, supp., t. V, p. 503, no 44.
Bout., t. I, p. 844, no 1619.

(1) Bouillet, *Dict. d'hist. et de géogr.*, Vo *Baal;* Bescherelle, *Dict. nation.*, Vis *Baal, Bel, Beel* ou *Belus.*

(2) *Dict. de la Fable*, t. I, p. 177, Vo *Baal.*

26. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête laurée d'Auguste, à droite.
Rev. ΑΒΥΔΗΝΩΝ. Lyre.

Bronze.

MIONNET, supp., t. V, p. 503, n° 45.
BOUT., t. I, p. 844, n° 1620.

ALEXANDRIE (Égypte).

27. ΚΑΙΣΑΡ. Tête laurée d'Auguste, à droite.
Rev. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Croissant et astre.

Bronze.

MIONNET, t. VI, p. 49, n° 37.
BOUT., p. 857, n° 1641.

APAMÉE (Phrygie).

28. ΑΠΑΜΕΩΝ · ΣΕΒΑΣΤΟΣ · Tête nue d'Auguste.
Rev. ΔΙΟΔΩΡΟΥ. Marsyas debout sur les détours du Méandre, jouant de la flûte.

Bronze.

MIONNET, supp., t. VII, p. 510, n° 152.
BOUT., p. 886, n° 1715.

Marsyas, fils d'Hyagnis, d'Œagre ou d'Olympus, était de Célènes, sur le Marsyas, près du Méandre. Minerve ayant vu, dans l'eau du lac Triton, la grimace qu'elle faisait en soufflant dans la flûte qu'elle avait inventée, jeta soudain cet instrument. Marsyas le trouva, s'en servit et se charma lui-même en en tirant les sons les plus mélodieux. Cela le rendit téméraire. S'étant un jour trouvé avec Apollon, à la cour de Nyse, il osa défier le dieu de la lyre à une lutte musicale. Ce ne fut pas sans

peine qu'Apollon parvint à se faire décerner la palme, par les Muses, prises pour juges (1). Furieux d'avoir dû se donner tant d'efforts pour enlever leurs suffrages, il attacha ou fit attacher à un pin l'audacieux Marsyas, et l'écorcha ou le fit écorcher tout vif. Mais bientôt il se repentit de sa cruauté, brisa les cordes de sa lyre et la déposa avec les flûtes de Marsyas dans l'antre de Bacchus. Suivant quelques-uns, Marsyas fut changé par Apollon en un fleuve qui porte son nom (2). D'après Ovide (3), ce fleuve fut formé de toutes les larmes que versèrent, sur le corps de Marsyas, les satyres; ses frères, les faunes, son disciple Olympe, déjà célèbre, les nymphes et enfin tous les bergers de la contrée. La peau du malheureux Phrygien fut portée à Célènes, où l'on en fit une outre qu'on suspendit à une colonne (4). (Compar. la médaille de la famille Marcia, gravée dans Cohen, consul., pl. XXVI, n° 9.)

Marsyas était considéré comme l'inventeur de la flûte simple, imitant seule tous les sons de la flûte à plusieurs tuyaux (5). C'était un homme admiré pour son esprit et sa sagesse. Aussi est-il généralement représenté sur d'autres monnaies antérieures d'Apamée. Mais, derrière Marsyas, se cache son divin vainqueur ; serait-il, dès lors, impossible que son image, sur une monnaie d'Auguste, renfermât quelque allusion discrète au culte d'Apollon?

(1) Diodore de Sicile (liv. III, c. LIX) écrit qu'Apollon et Marsyas choisirent les Nysiens pour juges.

(2) *Voy.* Hygin, fab. CLXV ; Pomey, p. 27, n° 7.

(3) *Métamorph.*, VI, v. 392 et suiv.

(4) Hérodote, VII, 26.

(5) Diod. de Sic., LVIII.

Nous n'oserions rien affirmer à cet égard ; seulement la pièce nous a paru assez intéressante pour nous y arrêter.

APOLLONIE (Carie).

29. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ · ΚΑΛΛΙΠΠΟΣ · ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ. Apollon Citharède, revêtu de la *stola*, tenant de la main droite une branche de laurier et de la gauche une lyre.

Bronze.

MIONNET, supp., t. VI, p. 469, n° 171.
BOUT., p. 895, n° 1729.

30. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste, à gauche.

Rev. ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ · ΚΩΝΟΝ · ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Apollon, en habit de femme, tenant de la main droite une branche de laurier, et de la gauche une lyre.

Bronze.

MIONNET, supp., t. VI, p. 470, n° 172.
BOUT., p. 895, n° 1730.

31. CϴBACTOC. Tête laurée d'Auguste, à droite.

Rev. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ · ΜϴΥCANIOY · Diane d'Ephèse au milieu du Soleil.

Bronze.

MIONNET, t. III, p. 332, n° 172.
BOUT., p. 895, n° 1731.

32. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΚΑΛΛΙΠ (ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ). Apollon debout, vêtu de la *stola*, tenant de la main droite un trophée et de la gauche une petite Victoire.

Bronze.

WELZL DE WELLENHEIM, *Verzeichniss*, n° 5956*a*. Compar. MIONNET, supp., t. VI, p. 469, n° 171.

CHALCEDON (Bithynie).

33. Rhémétalces Ier, roi de Thrace, contemporain d'Auguste. — ΡΟΙΜΗΤΑΛΚΟΥ. Tête laurée d'Auguste, à droite ; derrière, un monogramme.

Rev. ΚΑΛΧΑΛΟΝΙΩΝ. Trépied.

Bronze.

BOUT., p. 1221, n° 2134.

CRAGUS (Lycie).

34. Tête nue d'Auguste.

Rev. ΛΥ · ΚΡ. Lyre ; dans le champ, une palme.

Argent.

MIONNET, supp., t. VII, p. 9, n° 34.
BOUT., p. 965, n° 1849.

Il existe une variété de la pièce précédente, avec Κ · ΤΡ (en monogr.) au revers.

BOUT., p. 966, n° 1850*bis*.

35. ΛΥ. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. ΚΡ. Deux lyres et *plectrum*.

Argent.

BOUT., p. 966, n° 1850.

36. ΛΥ. Tête nue d'Auguste.

Rev. ΚΡ · ΤΛ · Lyre dans une couronne de laurier.

Médaillon. Bronze.

BOUT., p. 966, n° 1851.

37. ΛΥΚΙΩΝ. Tête d'Auguste, à droite.

Rev. ΚΡ · ΤΕΛ · Lyre dans une couronne de laurier

Bronze.

BOUT., p. 966, n° 1852.

38. Tête de Diane, à droite; derrière, arc et carquois.

Rev. ΛΥΚΙΩΝ · $\frac{\text{ΚΡ}}{\text{ΑΓ}}$ · Lyre dans un carré plat. — Incus.

Argent.

Bout., p. 966, n° 1853.

DELOS (Ile).

39. CЄBACTOY. Tête jeune, laurée et diadémée, d'Auguste, à droite.

Rev. ΔΗΛΙΩΝ. Lyre; à droite, dans le champ, une branche de laurier.

Bronze.

Bout., p. 1132, n° 2082.

HIÉRAPOLIS (Phrygie).

40. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. ΠΑΠΙΑΣ · ΑΠΕΛΛΙΔΟΥ · ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. (Ne faut-il pas lire ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ?) Trépied orné de bandelettes et surmonté d'un bouquet de laurier.

Bronze.

Bout., p. 1046, n° 1953.

41. ΚΑΙΣΑΡ · ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste.

Rev. ΔΙΦΙΛΟΣ · ΔΙΦΙΛΟΥ · ΑΡΧΩΝ · ΤΟ · Β · ΙΕΡΑΠΟΛΙΤΩΝ. Apollon debout, vêtu d'une tunique talaire, tenant la lyre d'une main et le *plectrum* de l'autre.

Bronze.

Voy. Waddington, W.-H., *Rev. num. fr.*, année 1851, p. 172, n° 2.

Bout., p. 1046, n° 1954.

42. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste.

Rev. ΖΩΣΙΜΟΣ · ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΣ · ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤ(ΩΝ) · ΧΑΡΑΞ. (Ne faut-il pas lire ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ?) Lyre.

Bronze.

Bout., p 1046, n° 1956.

43. ΣΕΒΑΣ(ΤΟΣ?) ... Tête nue d'Auguste, à droite.
Rev. ΑΚΡΙΤΑΣ · ΔΙΟΤΡΕΦΟΥ (?) ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Apollon debout, en habit de femme, tenant une lyre de la main droite.

Bronze.

Mionnet, t. IV, p. 300, n° 606.
Bout., p. 1047, n° 1959.

44. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste, à droite.
Rev. ΑΜΑΤΕΥΣ (*ut videtur*) ΙΕΡΑΠΟΛΙΤΩΝ. Lyre.

Bronze.

Mionnet, t. IV, p. 300, n° 608.
Bout., p. 1047, n° 1961.

45. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste.
Rev. ΛΥΚΕΥC · ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΣ · ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Trépied surmonté d'une couronne.

Bronze.

Mionnet, t. IV, p. 301, n° 609.
Bout., t. I, p. 1047, n° 1962.

46. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste, à droite.
Rev. ΛΥΓΚΕΥΣ · ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΣ · ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Lyre.

Bronze.

Bout., p. 1047, n° 1963.

47. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. ..... ΑΛΟΣ ..... ΟΥ · ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Trépied surmonté d'une branche de laurier.

Bronze.

Bout., p. 1047, nº 1964.

Les Hiérapolitains, selon Macrobe (1), ramènent toutes les vertus et tous les attributs du Soleil à un simulacre barbu, qu'ils appellent Apollon.

ILIUM VETUS (Troade).

48. Tête nue d'Auguste.

Rev. ΙΛΙ .... Apollon debout.

Petit bronze.

Bout., p. 1065, nº 1978.

IMBROS (Thrace).

49. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête d'Auguste, à droite; sur le cou, une contremarque ronde, contenant une étoile à six rayons.

Rev. ΙΜΒ. Tête laurée d'Apollon ; devant, lyre.

Bronze.

F. Imhoof-Blumer, *Méd. gr.*, p. 50, nº 50.

KOLOSSÆ (Phrygie).

50. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête laurée d'Auguste, à droite.

Rev. Légende effacée. Le Soleil dans un quadrige vu de face.

Bronze.

Mionnet, supp., t. VII, p. 541, nº 265.
Bout., p. 954, nº 1828.

(1) Saturn., liv. I, c. XVII.

LAMPA OU LAPPA (ville de l'île de Crète).

51. ΘΕΩ · ΚΑΙΣΑΡΙ · ΣΕΒΑΣΤΩ. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. ΛΑΠΠΑΙΩΝ. Apollon Citharède debout, tenant le *plectrum* et la lyre.

Bronze.

MIONNET, t. II, p. 286, n° 224.
BOUT., p. 1168, n° 2096.

LAODICÉE (Phrygie).

52. ΠΥΘΩΝΙΚΟΣ. Tête nue d'Auguste.

Rev. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Tête de Jupiter-Ammon.

Bronze.

MIONNET, t. IV, p. 318, n° 715.
BOUT., p. 1101, n° 2041.

Nous ne plaçons ici cette pièce qu'hypothétiquement. (Voy. *supra*, p. 43, et *Revue num. fr.*, 1850, p. 403.)

LYCIE (*in genere*).

53. ΛΥ. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. Deux lyres ; au milieu, *acrostolium*.

Argent.

MIONNET, supp., t. VII, p. 1, n° 1.
BOUT., p. 1214, n° 2128.

54. ΛΥ. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. Deux lyres ; au milieu, deux maillets.

Argent.

MIONNET, supp., t. VII, p. 2, n° 2.
BOUT., p. 1214, n° 2129.

MASSYCITES (Lydie).

55. AY. Tête nue d'Auguste.
Rev. MA. Deux lyres séparées par un épi.

Argent.

MIONNET, t. III, p. 437, n° 41.
BOUT., p. 1259, n° 2167.

56. KAICAP · CϴBACTOC. Tête nue d'Auguste.
Rev. AYKIΩN, écrit entre deux cercles concentriques. MA. Lyre.

Médaillon de bronze.

MIONNET, t. III, p. 437, n° 42.
BOUT., p. 1259, n° 2168.

57. Tête nue d'Auguste entre les lettres A et Y.
Rev. MA. Deux lyres ; au milieu, *acrostolium*.

Argent.

MIONNET, supp., t. VII, p. 14, n° 57.
BOUT., p. 1259, n° 2169.

58. AY. Tête nue d'Auguste, à droite.
Rev. MA. Deux lyres dans un carré creux.

Argent.

BOUT., p. 1260, n° 2170.

59. Tête nue d'Auguste.
Rev. MA. Deux lyres ; au milieu, un maillet.

Argent

BOUT., p. 1260, n° 2171.

MILET (Ionie).

60. CEBACTOC. Tête laurée d'Auguste, à droite.

Rev. MIΛHCIΩN. Apollon-*Didymeus* nu, debout, à droite, tenant un cerf et un arc.

Bronze.

MIONNET, t. III, p. 167, n° 773.
BOUT., p. 1266, n° 2174.

Apollon Didymien (de δίδυμος, jumeau) est ainsi appelé, suivant Macrobe (1), parce qu'il reproduit une seconde image de sa divinité, en illuminant et en rendant visible la lune, et que ces deux astres éclairent les jours et les nuits par une double lumière qui découle de la même source.

61. CEBACTOC. Tête laurée d'Auguste, à droite.

Rev. MIΛHCIΩN. Apollon-*Didymeus,* nu, debout, à droite, tenant un petit cerf de la main droite et un arc de la gauche; devant, un astre.

Bronze.

MIONNET, supp., t. VII, p. 269, n° 1231.
BOUT., p. 1266, n° 2175.

62. Même droit.

Rev. MIΛHΣIΩN. Apollon nu, debout, tenant le *plectrum* de la main droite et la lyre de la gauche.

Bronze.

MIONNET, supp., t. VI, p. 269, n° 1232.
BOUT., p. 1266, n° 2176.

MYLASA (Carie).

63. Tête nue d'Auguste.

(1) SATURN., liv. I, c. XVII.

Rev. ΜΥΛΑΣΕΩΝ. Lyre double, hache et trident réunis.

Bronze.

MIONNET, t. III, p. 356, n° 306.
BOUT., p. 1273, n° 2187.

Médaille décrite ici *à tout hasard*, à cause de la présence de la lyre double. Remarquons néanmoins que deux lyres unies ensemble désignent les villes où Apollon était adoré comme chef des muses (1).

NICOPOLIS (Épire).

64. ΝΙΚΟΠΟΛΙΣ · ΙΕΡΑ. Buste tourelé et aîlé de la Victoire.

Rev. (ΣΕ)ΒΑΣΤΟΥ · ΚΤΙΣΜΑ. Trépied.

Bronze.

MIONNET, suppl., t. III, p. 372, n° 84.
BOUT., p. 1297, n° 2216.

OLBIA (Sarmatie européenne).

65. ΟΛΒΙΟΠΟΛ ··· Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. Légende emportée. Apollon debout. A gauche, dans le champ, la lettre X.

Bronze.

BOUT., p. 835, n° 1604.

PERGAME (Mysie).

66. ..... ΠΕΡΓΑ. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. ... (ΓΥ)ΜΝΑΣΙΑΡΧΩΝ..... Apollon nu, debout,

(1) DE PREZEL, *Dict. iconol.*, t. II, p. 50; NOËL, t. II, p. 61.

tenant une flèche de la main droite et un arc de la main gauche.

Bronze.

Mionnet, suppl., t. V, p. 427, n° 921.
Bout., p. 1338, n° 2302.

67. ΣΕΒΑΣΤΟΣ · ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ. Tête laurée d'Auguste, à droite.

Rev. Α · ΦΟΥΡΙΟΣ · ΤΥΜΝΑΣΙΑΡΧΗΣ. Apollon nu, debout, tenant de la main droite une flèche, et de la gauche un arc.

Bronze.

Mionnet, suppl., t. V, p. 427, n° 922.
Bout., p. 1338, n° 2303.

SYLLIUM OU SILLYUM (Pamphylie).

68. Tête laurée d'Auguste.

Rev. ΣΙΛΛΥΕΩΝ. Homme (Apollon) nu, debout, vêtu de la toge et tenant une lyre; devant, Γ.

Bronze.

Mionnet, suppl., t. VII, p. 394, n° 1.
Bout., p. 1474, n° 2473.

69. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. ΣΙΛΛΥΕΩΝ. Homme (Apollon) nu, debout, tourné à droite, vêtu de la toge et tenant une lyre.

Bronze.

Mionnet, t. III, pp. 488 à 491, n° 248.
Bout., p. 1474, n° 2474.

TÉNÉDOS (Ile de la Troade).

70. Tête nue d'Auguste, à droite, entre deux monogrammes; devant, bipenne.

Rev. T — E / N — E. Tête laurée d'Apollon (?), à droite.

Bronze.

IMHOOF-BLUMER, p. 270, n° 207.

TEOS (Ionie).

71. Tête nue d'Auguste, à droite.

Rev. TH (Τηιων). Griffon courant, à droite.

Bronze.

MIONNET, t. III, p. 261, n° 1497.
BOUT., p. 1500, n° 2499.

Le griffon était consacré à Apollon ou au Soleil, dont le char, ainsi qu'il apparaît sur d'anciens monuments, est souvent traîné par des griffons [1]. Cet animal est aussi l'emblème de la grandeur et du courage. A Téos, comme dans la plupart des villes de l'Ionie, ce dieu était particulièrement vénéré.

72. ΘΕΩΝ · CYNKAHTON. Tête du Sénat, à droite.

Rev. TIIIΩN. Tête laurée d'Auguste; devant, griffon.

Bronze.

MIONNET, t. VI, p. 383, n° 1930.
BOUT., p. 1500, n° 2500.

THESSALIE (Grèce européenne).

73. ΣΕΒΑΣΤΗΩΝ · ΘΕΣΣΑΛΩΝ. Tête nue d'Auguste.

Rev. Apollon vêtu de la *stola,* marchant et jouant de la lyre; devant, monogramme. (MIONNET, n° 13.)

Bronze.

MIONNET, suppl., t. III, p. 268, n° 56.
BOUT., p. 1518, n° 2524.

[1] DE PREZEL, t. I, p. 269; CHOMPRÉ, t. II, p. 464; NOËL, t. I, p. 610.

Autre semblable, avec un monogramme différent (Mionnet, n° 205 du supp.).

Bronze.

Mionnet, suppl., t. III, p. 268, n° 57.
Bout., p. 1519, n° 2525.

74. ΘΕΣΣΑΛΩΝ · ΣΕΒΑΣΤΗΩΝ. Tête radiée d'Auguste, à gauche.

Rev. ΑΥΚΟΥΤΟΥ (ou ΑΥΚΟΥΡΓΟΥ?) · ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ. Apollon en habit de femme, tenant de la main droite une branche de laurier, et une lyre de la gauche; dans le champ, un monogramme (n° 204 du supp. de Mionnet).

Bronze.

Mionnet, suppl., t. III, p. 269, n° 61.
Bout., p. 1519, n° 2529.

75. ΣΕΒΑΣΤΗΩΝ · ΘΕΣΣΑΛΩΝ. Tête radiée d'Auguste, à droite.

Rev. ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ · ΑΥ..... ΟΥΙΟΥ.ΘΚ (au lieu de ΑΥΚΟΥΤΟΥ). Apollon debout, en habit de femme, tenant une patère de la main droite, et portant une lyre de la gauche.

Bronze.

Mionnet, suppl., t III, p. 269, n° 63.
Bout., p. 1520, n° 2530.

TRAPEZOPOLIS (Carie).

76. ΣΕΒΑ(ΣΤΟΣ). Tête laurée d'Auguste, à droite.

Rev. ΤΡΑΠΕΖΟΠΟΛΕΙΤΩΝ · ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΣ · Ν. Apollon debout, à gauche, la main droite levée; à ses pieds, un monogramme.

Bronze.

Bout., p. 1553, n° 2597.

77. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête laurée d'Auguste; devant *lituus*.

Rev. Même légende qu'au revers de la médaille précédente. Apollon debout, tenant une branche de laurier dans la main gauche ; deux monogrammes.

Bronze.

British Museum.
Bout., p. 1554, nº 2598.

Alph. de Schodt.

ERRATA.

Apollon sur les monnaies de César Auguste.

1885, p. 40, ligne 5, au lieu de *Prhaates* lisez *Phraates.*
— 64, — 14, — *ce dieu* — *le dieu.*

1
IMP·CAESAR·DIVI·F·III·VIR·IT·ER·
COS·ITERET
TERT·DESIG
Æ
2
CAESAR
DIVI·F
Æ
3
IMP·CAESAR
Æ
4
DIVI·F
IMP
AGT
OR
5
CAESAR·IMP·
DIVI·F
IMP
·XII
ACT
OR
6
CAESAR·AVGVSTVS·
CANTISTI
APOLLINI
ACTIO
Æ
7
L·AQVILLIVS·FLORVS·
AVGVSTVS·
CAESAR·
Æ
8
L·AQVILLIVS·FLORVS·
CAESAR·AVGVSTVS·
Æ
9
CAESAR
AVGVSTVS
VIR·III·
Æ
10
CAESAR
AVGVSTVS
TVRPILIANVS·III·VIR
Æ